

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

APRÈS LE 7 DÉCEMBRE, POUR SUIVRE L'ACTION

Préparation de rentrée, négociation sur les salaires, loi d'orientation, le gouvernement persiste. La mobilisation doit se poursuivre en janvier.

LOI D'ORIENTATION 4-5

MAJORITÉ ÉCRASANTE CONTRE LE PROJET FILLON

Compte-rendu du CSE et les détails des votes.

ACADÉMIE 8

AIX-MARSEILLE

Quelle formation pour quel avenir ? L'académie d'Aix-Marseille souffre de retards scolaires importants alors même que ses résultats étaient parmi les meilleurs il y a 30 ans.



MÉTIER 8-9

UNE VICTOIRE : LE BTS SPÉCIFIQUE SMS EST CRÉÉ

Le cabinet du ministère de l'Éducation nationale a donné son accord pour la création du BTS spécifique SMS. L'annonce a été rendue officielle lors de la réunion de la 20^e CPC du 10 décembre. Les travaux d'élaboration commenceront en janvier et le SNES y participera.



ÉDITO

ET MAINTENANT, LES 35 HEURES !



« Mbéciles ». C'est ainsi que Jacques Chirac rabrouait, il y a quelques mois, les députés de la majorité qui voulaient s'en prendre aux 35 heures. Le gouvernement venait d'être battu à plates coutures aux élections. C'était le temps du « virage social ». Jacques Chirac prenait à contre-pied Jean-Pierre Raffarin à propos des intermittents et des chercheurs, et Jean-Louis Borloo incarnait l'« ambition sociale du gouvernement ».

Seuls les naïfs pouvaient s'y laisser prendre : d'autant plus que, signal fort de continuité, Jean-Pierre Raffarin, archi battu, était reconduit à la tête du gouvernement.

La situation est aujourd'hui tout à fait claire : le gouvernement et les forces qui le soutiennent sont décidés à profiter au maximum de l'absence de toute échéance électorale d'ici 2007 pour aller le plus loin possible dans leur offensive ultra-libérale. Les réformes s'enchaînent : retraites, protection sociale, éducation, « modernisation de la fonction publique ». C'est aujourd'hui le premier ministre qui, accédant enfin à la demande expresse du MEDEF, annonce la disparition de fait des 35 heures. Avec une certaine audace, il n'hésite pas à récupérer l'exaspération que suscite dans l'opinion publique la baisse du pouvoir d'achat : il faut, dit-il, « rendre aux salariés la liberté de gagner plus en travaillant plus » ! Le pouvoir d'achat serait même au centre de son Contrat France 2005 ! Mais l'employeur qu'il est (5 millions de fonctionnaires) vient de proposer, au titre du rattrapage du pouvoir d'achat, en baisse de 5% depuis 2000, une augmentation en tout et pour tout de 0,5% au 1^{er} juillet 2005.

Certains doivent penser que les 35 heures ne concernent pas la grande masse des personnels de l'Éducation nationale qui a été exclue de la RTT.

Mais qui ne voit en même temps que la remise en cause des 35 heures est aussi l'emblème d'une politique d'ensemble du gouvernement qui concerne tous les salariés. Politique d'ensemble qu'ils ne pourront combattre efficacement que s'ils la combattent ensemble. Organiser un tel mouvement est le défi auquel doit répondre le syndicalisme aujourd'hui. Pour cela, il doit, d'urgence, sortir de l'asthénie dans laquelle il est s'est enfermé depuis 2003, en surmontant ses dissensions. En même temps le mouvement d'ensemble, pour indispensable qu'il soit, ne se décrète pas. Il se construira, à partir des mobilisations propres de chaque secteur, pour peu qu'on cherche à les faire converger en les éclairant des enjeux qui concernent toute notre société. C'est ce que le SNES s'emploie à faire dans son propre secteur. La grève du 7 décembre dans le second degré a constitué une première étape. Janvier doit être l'occasion d'élargir à toute l'Éducation.

Bernard Boisseau, cosecrétaire général

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION LE PROJET DE LOI LARGEMENT REJETÉ, F. FILLON CAMPE SUR SES POSITIONS



Les Pères Noël du SNEP lors de la manifestation du 7 décembre

Alors que la concertation sur la loi d'orientation semblait encore en cours, le ministre a soudainement convoqué une conférence de presse le 3 décembre pour rendre publique une nouvelle version du projet de loi, manifestement définitive dans son esprit.

Ce nouveau projet de loi ne tient presque aucun compte des remarques de fond faites par le SNES sur l'ensemble des sujets de conflit et ce que l'on pressentait est maintenant confirmé, la concertation n'a été que de pure forme. Ce texte, disponible sur le site du SNES, confirme toutes les inquiétudes suscitées par les premières annonces et les aggrave même sur des sujets essentiels :

En faisant référence à la nécessité « d'optimiser l'allocation des moyens », le ministre confirme que les mesures nouvelles, chiffrées à 2 milliards d'euros, seront le résultat du redéploiement des moyens actuels de l'Éducation nationale : les heures de soutien du CIRE (Contrat individuel de réussite éducative) seront financées partiellement par les heures d'itinéraires de découverte (IDD) et, selon toute probabilité, par tout ou partie des moyens des ZEP même s'il est affirmé que le principe du dispositif ZEP n'est pas remis en cause.

Toutes les heures dédoublées en lycée, en dehors des langues vivantes et des travaux pratiques, sont supprimées. Toutes les heures statutaires (heures de labo, de cabinet d'histoire-géo, premières chaires) sont remises en cause dans la mesure où elles ne seraient plus « désormais justifiées ». La seconde option obligatoire de détermination (trois heures) est supprimée dans toutes les classes de Seconde.

Le risque d'un collège à plusieurs vitesses est loin d'être écarté, bien au contraire : aménagements des cursus et des programmes dans le cadre du CIRE, brevet à géométrie variable, dispositifs dérogatoires d'alternance en Quatrième, multiplication par cinq des dispositifs relais... *suite en page 4* ▶▶

AMBITION



Les propositions du SNES.

TOULOUSE

Forum à Toulouse : « Faut-il changer les profs pour changer l'école ? »

Centre du Congrès Pierre Baudis : samedi 15 janvier 2005 de 14 heures à 18 heures.

Participation :

Patrick Rayou, sociologue auteur du livre *Enquête sur les nouveaux enseignants : changeront-ils l'école ?*

André Terrisse, enseignant-chercheur, président du CSP de l'IUFM Midi-Pyrénées.

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES.

Catherine Remermier, secteur CO-Psy du SNES.

Évelyne Salé, secteur CPE du SNES.

ORLEANS

Orléans : Forum régional FSU : « Réussite scolaire et élévation des qualifications pour tous »

Samedi 29 janvier 2005 de 14 h 30 à 17 heures. Fac de lettres, université d'Orléans. Non au projet Fillon ! Nous mettons au débat d'autres choix pour les jeunes !

• Introduction au débat avec des intervenants nationaux :

Quelle loi pour l'Éducation – Enjeu des contenus et des qualifications – Redresser la situation de l'académie.

• Table ronde avec des représentants des syndicats FSU, d'autres syndicats et associations de l'éducation, des confédérations :

Contenus et méthodes pour la culture commune de tous les jeunes – Inégalités sociales et égalité des chances à l'école, démocratisation (ZEP, bourses, aide pédagogiques, diversification...) – L'équipe éducative pluriprofessionnelle indispensable : vie scolaire, orientation, documentation, infirmière, AS, ATOS – École, parents, associations, entreprises, quelles relation/complémentarité ?

ROUBAIX

Rencontres Éducation Culture et Société

Samedi 22 janvier 2005 se dérouleront les rencontres ECS de Roubaix (centre aéré de Roubaix-vélodrome) à l'initiative de la FSU. Plusieurs forums sur la réforme Fillon se dérouleront. À noter un débat sur : *Quelle école, pour quelle société ?* Avec Régine Tassi (conseil scientifique d'ATTAC), Stéphane Bonnery (chercheur à Paris VIII) et Frédérique Rolet (cosecrétaire générale du SNES) à 11 heures.

APRÈS LE 7 DÉCEMBRE, GRÈVE DU 7 DÉCEMBRE LA MOBILISATION RELANÇÉE

Nous l'avions dit, la grève du 7 décembre n'était pas gagnée d'avance. Le SNES, syndicat majoritaire du second degré, avait considéré début novembre qu'il n'était pas possible de laisser se dégrader plus longtemps la situation dans nos enseignements sans organiser de façon lisible l'expression du désaccord de la profession. Le projet Fillon, particulièrement nocif pour le second degré, venait en effet s'ajouter aux suppressions de postes, aux remises en cause, concernant la gestion des personnels, aux tentatives répétées de renforcer le pouvoir des chefs d'établissement.

Le SNES a donc proposé, en articulation avec la campagne qu'il mène en direction de l'opinion publique, d'organiser, avant l'étape du Conseil supérieur de l'Éducation du 16 décembre, une grève qu'il souhaitait la plus unitaire possible. Il n'a pas été entendu par l'ensemble de ses partenaires, avec lesquels il menait pourtant l'opération « carton rouge » sur le budget de l'Éducation nationale. Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, chacun à sa manière, avaient apporté leur plein appui au rapport Thélot et ont donc centré une grande partie de leur critique du projet Fillon sur une prise en compte insuffisante du rapport dans les propositions du ministre, ce qui faisait évidemment une grosse différence avec le SNES. Dans la FSU, des syndicats importants comme le SNUIPP considéraient qu'il fallait attendre le mois de janvier. Finalement, le SNES et les 7 syndicats de la FSU

impliqués dans le second degré (SNEP, SNUEP, UNATOS, SNASUB, SNUAS-FP, SNICS, SNETAP) ont décidé d'appeler à la grève le 7 décembre. Comme l'a fait aussi l'UNSEN-CCGT. Décision difficile à prendre puisque si nous observons bien une prise de conscience croissante de la gravité de la situation dans les réunions de plus en plus fréquentées que nous organisons, nous savions bien en même temps que le mouvement 2003 a suscité des doutes qui ne sont toujours pas levés sur les modalités de l'action syndicale et sur son efficacité.

Dans ces conditions, nous tirons un bilan positif de cette journée du 7 décembre. Il est vrai que les militants n'ont pas ménagé leur peine. Plusieurs centaines de réunions ont été organisées pour diffuser les US spéciales et pour convaincre en discutant avec un maximum de collègues. Le résultat est plutôt au-delà de nos attentes. D'abord, la grève a été l'occasion d'exprimer notre point de vue dans les médias, même si certains ont cherché à la dénigrer. Elle a manifestement gêné le ministre puisqu'il est venu expliquer le matin même sur

France 2 que, pour lui, la grève était sans fondement ! La participation à la grève a été de 40 %, plus forte en collège qu'en lycée, avec des inégalités très fortes entre les académies, ce qui est traditionnel, et entre établissements même voisins, ce qui est plus rare. Il est manifeste que là où le travail de décryptage du projet Fillon a pu être mené jusqu'au bout, les personnels se sont mobilisés massivement.

Même en se référant aux chiffres du ministère qui s'obstinent à annoncer des chiffres basés sur les effectifs totaux des corps et non sur les personnels en service, la participation a été beaucoup plus forte que le 25 mai dernier et relativement proche de celle du 12 mars dernier, alors que l'ensemble des fédérations appelaient à cette époque au mouvement. Des initiatives diverses ont eu lieu presque partout : manifestations, rassemblements, assemblées générales, conférences de presse, etc.

À Paris la manifestation a réuni 10 000 personnes avec une présence très remarquable d'un grand nombre de jeunes collègues. Et une conviction très largement partagée : la mobilisation est relancée, on a maintenant les moyens d'aller plus loin ! Une conviction qui interpelle très directement ceux qui ont fait le choix d'attendre en décembre et qui pourraient bien nous rejoindre en janvier.

■ Bernard Boisseau
bernard.boisseau@snes.edu



© Thierry Nectoux

POSTES, LOI FILLON, SALAIRES ET MAINTENANT ?

Le Secrétariat national et les sections académiques ont fait le point de la situation par téléconférence le 9 décembre. Les résultats de la grève du 7 ont été unanimement considérés comme un fort encouragement à poursuivre et à amplifier encore le mouvement au mois de janvier. Les décisions suivantes ont été prises en vue du Conseil délibératif fédéral national de la FSU (CDFN) qui se tenait le 13 décembre.

1. Poursuivre la campagne d'opinion publique menée par le SNES depuis plusieurs semaines. C'est un élément indispensable de notre dispositif d'action parce qu'il permet de peser sur une opinion publique qui est un enjeu décisif pour le ministre comme pour nous. L'objectif est de « démonter » le projet Fillon dont on sait qu'il a été élaboré pour séduire, mais aussi de présenter et de faire débattre des propositions que fait le SNES pour l'École. Ce sera aussi la meilleure réponse à un ministre qui, au soir du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), prétendait ne pas tenir compte de l'avis rendu au prétexte qu'il n'y avait pas de projet alternatif.

2. Occuper en permanence le terrain, notamment à l'occasion du CSE du 16 décembre et du Conseil des ministres auquel sera présenté le projet de loi, le 12 janvier. Il s'agit d'utiliser tous les moyens de faire entendre la voix des personnels que le ministre a fait le choix d'ignorer au CSE : organisation de rassemblements et de manifestations, prises d'heures d'information syndicale, envoi de courriels et de fax au ministre et au Premier ministre, expression dans les médias, organisation d'initiatives spectaculaires, comme par exemple la diffusion de tableaux de remplacement ou même organisation par certains établissements de journées expérimentales du remplacement Fillon. (Infos complémentaires sur le site du SNES national et sur ceux des sections académiques.)

3. Amorcer dès maintenant une campagne auprès des parlementaires sur les enjeux du projet de loi. Tout montre que le débat parlementaire sera un débat à haut risque. Certains députés pourraient bien vouloir « durcir » encore le projet.

4. La FSU pourrait proposer aux autres fédérations de l'Éducation une nouvelle journée de

grève en janvier étant entendu que la plate-forme de cette initiative devra prendre en compte l'ensemble des préoccupations exprimées le 7 décembre, en particulier sur la loi d'orientation. Cette proposition pourrait s'articuler avec ce qui pourrait se décider au niveau de la fonction publique concernant le pouvoir d'achat.

5. Commencer à avancer l'idée, dans la perspective du débat parlementaire, d'une grande manifestation nationale à partir de quelques pôles régionaux.

Le CDFN a décidé le 13 décembre, entre autres, de faire la proposition d'une grève pour le mois de janvier. En fonction des différentes contraintes et notamment de la nécessité de disposer du temps nécessaire à une préparation efficace, l'idée a été retenue de proposer à nos partenaires une date dans la semaine du 17 janvier. Cette semaine-là présente l'avantage d'être aussi celle où les cheminots seront en grève pour le budget de la SNCF. Les fédérations de fonctionnaires qui se réunissent le 21 décembre pourraient choisir la même semaine comme semaine d'action des

services publics. Les fédérations de l'Éducation, pour ce qui les concerne, prendront une décision le 21 décembre dans une réunion qui aura lieu avant celle des fonctionnaires.

■ Bernard Boisseau
bernard.boisseau@snes.edu

EXTRAIT DE LA MOTION DU CDFN DE LA FSU (13 DÉCEMBRE)

Elle appelle les personnels à poursuivre la campagne de débats et d'information pour faire connaître la réalité des choix gouvernementaux et ses propositions pour une école de la réussite pour tous. Le CDFN apporte son plein soutien à l'action du SNETAP autour de son initiative de livre noir.

Il estime nécessaire d'aller vers le développement d'un plan d'actions les plus unitaires possibles, avec le souci de débat avec les personnels, les parents et plus largement l'opinion publique, d'interpellation du pouvoir et des parlementaires. La FSU considère indispensable, dans ce cadre, la grève de l'ensemble des personnels de l'éducation courant janvier pour obtenir les moyens nécessaires au service public ▶▶

CONGRÈS NATIONAL LE MANS 2005 ON N'A JAMAIS TROP D'AMBITION POUR L'ÉCOLE

Socle commun, contrat de réussite, apprentissage, remplacements, mutations, carrières, décentralisation, conseil pédagogique, LOLF, action syndicale... Deux cahiers pour mieux comprendre les enjeux de l'actualité et préparer le congrès.

Le congrès national du mois d'avril définira les revendications du SNES pour les deux années à venir. Le cahier n°1 (pré-rapports) joint à cette US résume autour de quatre thèmes les questions auxquelles nous sommes confrontés, dans le contexte de la préparation de la loi d'orientation, de la mise en

œuvre de la décentralisation et de la LOLF, de la politique générale du gouvernement en terme de budget et de gestion des personnels. Il tire dans le thème 4 un début de bilan du mouvement du printemps 2003 et ouvre un débat plus que d'actualité sur les modalités d'action. Les réponses apportées construiront notre plate-forme revendicative commune ; il est indispensable qu'elles soient élaborées par l'ensemble des syndiqués du SNES à l'occasion des réunions, stages, congrès qui sont aussi autant d'occasions de mobilisation dans la période à venir. Nous avons fait le choix de textes plus courts que par le passé pour les rendre plus lisibles. Un cahier n°2 (« pour mieux comprendre ») donne des éclairages explicatifs sur tel ou tel sujet, des extraits de loi, ou rappelle les mandats des congrès précédents qui restent valides.

Toutes les contributions sont les bienvenues, elles seront publiées dans quatre cahiers joints aux

Élection 2005 à la CA nationale

Après le congrès, les syndiqués élisent la direction nationale sur la base de listes. Les appels à candidatures pour la constitution des listes à l'élection 2005 à la CA nationale du SNES devront parvenir au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07, le mardi 25 janvier 2005 avant 15 heures. Longueur maximale : 2 500 signes par texte déposé. Tout appel peut également être transmis, dans les mêmes délais, par voie électronique à l'adresse suivante : secgene2@snes.edu.

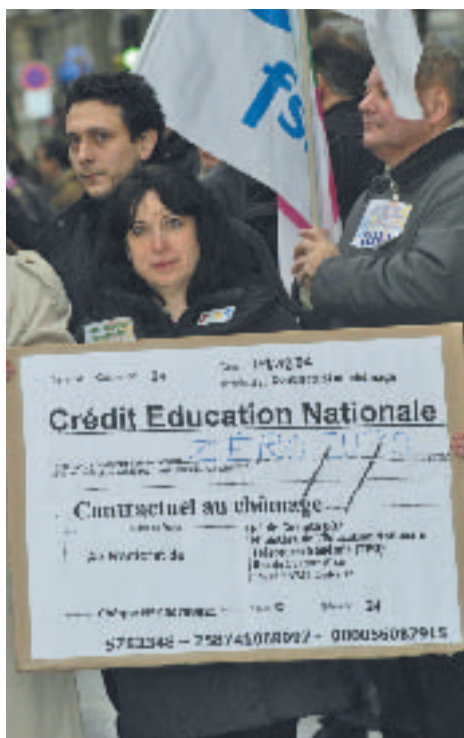
quatre US qui sortiront entre la mi-janvier et le début mars avant la tenue des congrès académiques, ou mises en ligne dans la rubrique spéciale congrès de notre site www.snes.edu ■ Claudie Martens

Rassemblement sur le pont Paul-Bert à Auxerre



© DRF

POUR SUIVRE L'ACTION



RENTÉE 2005 UN SECONDAIRE EXSANGUE

5 847 emplois d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2005 après des retraits déjà opérés à la rentrée 2004.

La brutalité de ces chiffres est parlante ; chacun peut mesurer les conséquences. Toutes les académies métropolitaines sont ponctionnées, hormis trois dans les DOM. Les diminutions des dotations attribuées vont bien au-delà de ce que donnerait l'application de règles fondées sur les évolutions démographiques, prétexte utilisé par le MEN pour justifier son budget. Pour une diminution de 42 500 élèves dans le secondaire (- 46 500 en collège et SEGPA, stabilité en lycée, + 800 en post-bac, + 3 000 en LP), le calcul aurait dû aboutir à la perte de 3 000 emplois... Remarquons aussi avec quelle rapidité le MEN a récupéré les moyens jusque-là dévolus aux TPE puisque 1 421 ETP correspondant aux mesures pédagogiques (suppression des TPE en Terminale générale et mise en place de la Première STG) disparaîtront à la rentrée 2005. Quant aux CO-Psy, 50 emplois leur sont retirés ; il est vrai que quand on regarde la place qui leur est faite dans le projet de loi d'orientation, on ne s'en étonnera pas ; alors que les contrats de réussite sont censés déboucher sur des parcours individualisés, aucune référence n'est faite à l'apport des CO-Psy. La rentrée 2005 telle que le MEN l'impose débouchera sur une restructuration profonde du système éducatif, cohérente avec les orientations de la future loi sur l'éducation ; pour pallier le manque de personnels, il faut en effet redéfinir les missions des personnels, récupérer tous les moyens possibles (décharges, etc.), diminuer l'offre de formation, faire sortir des élèves du système. Il faut aussi accroître le poids des autorités locales et subordonner les moyens à des objectifs locaux.

Peu importe que l'on renforce ainsi les inégalités territoriales, que l'on fragilise des séries et des options, que l'on laisse se dégrader encore la vie scolaire (rien n'étant prévu cette fois encore pour

remplacer les 6 600 aides-éducateurs en fin de contrat). C'est ainsi que François Fillon entend relancer le système éducatif !

■ **Frédérique Rolet**

Académies	Variation des moyens par rapport à 2004 (en ETP)	Éléments de la variation Incidence de la démographie ou du rééquilibrage des dotations	Incidence des mesures pédagogiques
Aix-Marseille	- 197	- 135	- 62
Amiens	- 309	- 265	- 44
Besançon	- 154	- 127	- 27
Bordeaux	- 103	- 41	- 62
Caen	- 173	- 142	- 31
Clermont	- 132	- 108	- 24
Corse	- 28	- 21	- 7
Créteil	- 200	- 94	- 106
Dijon	- 314	- 276	- 38
Grenoble	- 135	- 60	- 75
Lille	- 895	- 799	- 96
Limoges	- 45	- 30	- 15
Lyon	- 181	- 119	- 62
Montpellier	- 160	- 106	- 54
Nancy-Metz	- 495	- 438	- 57
Nantes	- 239	- 180	- 59
Nice	- 140	- 94	- 46
Orléans-Tours	- 312	- 255	- 57
Paris	- 119	- 80	- 39
Poitiers	- 184	- 146	- 38
Reims	- 287	- 255	- 32
Rennes	- 287	- 231	- 56
Rouen	- 273	- 227	- 46
Strasbourg	- 76	- 38	- 38
Toulouse	- 96	- 40	- 56
Versailles	- 234	- 96	- 138
Martinique	- 79	- 66	- 13
Guadeloupe	+ 14	+ 28	- 14
Guyane	+ 80	+ 85	- 5
Réunion	+ 113	+ 137	- 24

► d'éducation et défendre un projet d'éducation permettant d'assurer la réussite de tous les jeunes et s'opposer au démantèlement du service public d'éducation, à la poursuite de la décentralisation et au transfert des TOS, à la réduction des moyens et aux suppressions de postes, à la remise en cause des statuts et des droits ; s'opposer au projet de loi d'orientation ; pour exiger une loi de recherche répondant aux besoins du pays et aux attentes de la communauté scientifique. Le CDFN propose à l'interfédérale de l'éducation de se réunir avant Noël pour appeler ensemble à une journée de grève en janvier. Le CDFN affirme la disponibilité de la FSU pour toute action unitaire visant à s'opposer à la politique de régression sociale du gouvernement. Elle confirme sa volonté d'une action intersyndicale dans la fonction publique tant sur la question des salaires que celle de l'emploi, du devenir des services publics et de la réforme de l'État. Cette action doit également être l'occasion pour les personnels de revendiquer le rétablissement de leur pouvoir d'achat, une politique salariale ambitieuse répondant aux besoins et aux attentes des personnels et d'agir pour la défense des services publics et contre la décentralisation et les transferts. C'est pourquoi le CDFN juge indispensable le recours à la grève dans les autres ministères et services publics, si possible de manière convergente avec l'Éducation nationale. La FSU agira en ce sens auprès des autres fédérations de fonctionnaires et autres organisations de service public.

POUVOIR D'ACHAT NOUVELLE BAISSÉ PROGRAMMÉE

Réunissant les fédérations syndicales le 8 décembre, Renaud Dutreil a écarté toute discussion sur le « contentieux » présenté comme hors de portée. Le gouvernement n'envisage comme seule mesure générale en 2005 qu'une augmentation du point d'indice de l'ordre de 0,5 %, sans même en préciser la date d'application et alors que l'inflation attendue est de 1,8%. Le retard des traitements sur les prix va encore se creuser, pour atteindre près de 6,5 % par rapport à 2000. Seules deux mesures complémentaires pourraient être « négociées ». La première réorganise à minima le bas des plus faibles échelles de rémunération régulièrement rattrapées par le SMIC. La seconde montre toute l'inventivité du ministre lorsqu'il veut casser les références communes. Il s'agit d'une indemnité exceptionnelle dite « de sommet de grade ». D'un montant de 1,2 % du traitement annuel brut, elle serait versée au cours du premier semestre 2005 aux seuls agents qui ont atteint l'indice terminal de leur corps ou de leur grade depuis au moins trois ans au 31 décembre 2004. Sans lendemain pour les bénéficiaires, elle ignore toute l'histoire de nos carrières et est source d'injustice. En elle-même, elle constitue la négation du principe de la carrière. En application de la loi, les pensions de retraite devraient évoluer comme les prix. Le refus gouvernemental de revenir sur le contentieux entérine le niveau dégradé pris comme base en 2004. Dans les propos ministériels, il n'a d'ailleurs été question des pensions qu'en terme de contrainte. Une nouvelle rencontre aura lieu le 21 décembre. La nature même des mesures est révélatrice de l'orientation ministérielle qui entend réduire le traitement

indiciaire pour faire plus de place à l'indemnitaire et construire ainsi une rémunération individualisée. Les mesures annoncées par le ministre ne nous conviennent pas, ni dans leur niveau, ni dans leur nature. Le gouvernement a, par sa politique fiscale injuste, privé l'État de ressources et il avance aujourd'hui des contraintes qu'il a lui-même déterminées.

C'est une politique désastreuse pour les personnels et les services publics. Le 8 décembre, des initiatives unitaires ont pu avoir lieu dans un certain nombre de départements. Il faut les développer et leur donner rapidement une ampleur nationale. La FSU s'y emploie.

■ **Anne Féray**

EFFECTIFS INTOX SUR LES CHIFFRES

Depuis 1990, « 150 000 élèves de moins et 50 000 profs de plus » (François Fillon, France 2, le 18 novembre). Notre ministre ne cesse de justifier son budget calamiteux par la baisse continue du nombre d'élèves et l'augmentation (inconsidérée) dans le même temps du nombre d'enseignants. Si l'on y regarde de près, c'est-à-dire si l'on prend en compte l'évolution du post-bac, celle des DOM, la diminution des maxima de services des PLP et des PEGC, la réalité est tout autre comme le montrent les chiffres publiés par la DEP du ministère pour ces 12 dernières années (1990-2003) - 67 400* élèves et + 31 575* équivalents temps plein d'enseignants. Par ailleurs, la référence à l'année 1990 n'est pas neutre, ainsi est occultée la forte croissance des effectifs du second degré sur la période 1985-1990 sans rapport avec l'augmentation des recrutements sur cette période.

- En 20 ans, on peut faire le bilan suivant, + 114 600 élèves, + 44 794 ETP.
- Enfin, au regard des objectifs d'augmentation des qualifications annoncés par le ministre lui-même : qu'ont fait ces trop nombreux profs depuis 20 ans ?
- 1985 : 52 bacheliers par an pour 100 enseignants.
- 2004 : 126 bacheliers par an pour 100 enseignants.
- Soit + 142 % de bacheliers en 20 ans ! Qui dit mieux ?

■ **Fabienne Belin**

* On est loin des chiffres annoncés par le ministre.



Communiqué
Les organisations syndicales de la Fonction publique se sont rencontrées après le rendez-vous salarial du 8 décembre pour faire le point sur les propositions formulées par le ministre. Elles dénoncent unanimement leur caractère inacceptable, tant au regard de leur niveau que de leur nature. Elles constatent la perte de 5 % de pouvoir d'achat depuis 2000. Elles réaffirment leurs revendications formulées en commun, notamment :

- une mesure en pourcentage affectant la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat et anticiper l'inflation à venir ;
 - un très fort relèvement du minimum de rémunération conduisant à une réforme de la grille indiciaire et des carrières pour tous les agents ;
 - le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions et retraites.
- Elles appellent toutes leurs structures

syndicales et tous les personnels à poursuivre et développer des initiatives sous toutes les formes pour appuyer leurs revendications lors de la réunion du 21 décembre. Les organisations syndicales se retrouveront après cette réunion pour prendre en compte l'ensemble des éléments, apprécier les propositions gouvernementales et envisager les modalités d'intervention des personnels sur la période à venir.

Fait à Paris, le 15 décembre 2004

La loi Veil fête ses trente ans

En 1975, la législation sur l'avortement va permettre à des milliers de femmes de ne plus subir les avortements clandestins, les mutilations, les décès... Il faudra attendre 1982 pour que cet acte soit remboursé par la Sécurité sociale et 1993 pour que soit créé le délit d'entrave à l'IVG.

Pour autant, l'insuffisance d'informations et la difficulté d'accès bien réelle à l'IVG nous poussent à continuer à être mobilisé(e)s pour défendre la liberté des femmes à disposer de leur corps. Les entraves sont réelles, les tabous existent et la loi du 4 juillet 2001 faisant passer le délai légal de 10 à 12 semaines, sans obligation d'entretien social pour la femme majeure et avec la possibilité pour la jeune fille mineure d'avoir recours à un adulte référent s'il n'y a pas d'autorisation parentale, est fréquemment bafouée au nom de principes moraux d'une autre époque. Beaucoup de femmes se battent encore aujourd'hui pour ce droit. Parce que nous voulons défendre un droit inaliénable, parce que nous sommes fier(e)s de ce droit que nous avons conquis de hautes luttes, enfin parce que nous voulons montrer notre solidarité envers les millions de femmes qui en sont privées, nous manifesterons avec la CADAC, l'ANCIC, le planning familial, le 15 janvier 2005 à 14 heures, place de la République à Paris et partout ailleurs où sera fêté cet événement.

Retraités : une bonne année 2005 ?

Le 1^{er} janvier est, par tradition, le jour des étrennes : en 2005, pas question d'y échapper. Augmentation de 0,4 point de la CSG pour les retraités imposables, mise en place de l'euro forfaitaire sur les actes médicaux, augmentation du forfait hospitalier et des mutuelles qui ne semblent pas disposées à s'arrêter en si bon chemin. La liste n'est pas exhaustive, mais résumons : « on gagne moins, on paie plus »... logique ?

Il faut aussi penser à choisir un médecin traitant : un délai – peut-être jusqu'à fin mars – serait accordé. Mais rapidement il est prudent de noter en rouge sur l'agenda : « choisir son médecin, prendre rendez-vous avec lui, remplir le formulaire (qui sera envoyé par la caisse maladie), le signer, le faire signer par ledit médecin, le renvoyer à la caisse », etc. Surtout ne pas oublier : ce médecin devient l'axe central du parcours du patient dans le système de soins. La loi portant sur la réforme de l'assurance maladie prévoit des sanctions pour l'absence de ce choix et pour le non-respect du cheminement prescrit : moindres remboursements et dépassement d'honoraires.

Le dossier médical personnel devrait, lui aussi, être initié en 2005. Où, à quel moment exact, pour quel(s) type(s) de pathologies (ALD ?). Le flou demeure, les problèmes éthiques et techniques sont loin d'être surmontés. On laisse aimablement à tous le temps de s'initier aux joies de l'informatique. Pas de panique, on met sur le marché un système ultra-simple pour les seniors... un créneau financièrement porteur ! Oui, Monsieur le ministre de la Fonction publique, il y a encore des gens qui croient que les retraités – même ceux de la fonction publique – servent à quelque chose, ces « inutiles » pèsent dans l'économie du pays ! Puisqu'il est aussi d'usage au début de chaque année de prendre de bonnes résolutions, essayons de garder bon pied bon œil pour conserver un niveau de vie et un système de protection sociale auxquels nous avons droit... Bonne année !

Prisons pour mineurs

Dans une ville accueillante du Tarn, le maire se félicite d'avoir obtenu la construction d'un EPM (Établissement pénitentiaire pour mineurs) pour 2006.

Ce dernier, prévu pour 60 mineurs entre 13 et 18 ans, est l'un des six établissements projetés sur l'Hexagone.

Actuellement, 14 mineurs sont incarcérés pour la région Midi-Pyrénées à Seysses (où 40 places sont disponibles) dans un quartier qui leur est réservé.

Augmenter « l'accueil » peut laisser craindre de chercher avec plus de zèle des « pensionnaires » dans un contexte sécuritaire renforcé par l'application de la loi Perben. Par ailleurs, 150 personnes devraient assurer l'encadrement avec pour moitié des adultes

LOI D'ORI

Suite de la page 1

LE PROJET DE LOI LARGEMENT REJETÉ, F. FILLON CAMPE SUR SES POSITIONS

Le ministre annonce un groupe de travail sur l'organisation du baccalauréat, mais encadre étroitement sa réflexion en fixant à priori à six le nombre des disciplines faisant l'objet d'une évaluation terminale, les autres relevant du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation. Le contrôle continu conduirait à un bac qui perdrait sa valeur de diplôme national, le bac passé en « banlieue » risquant par exemple de ne plus avoir la même valeur que celui passé en « centre ville ». Le contrôle en cours de formation, s'il est organisé au niveau de l'établissement, poserait le même problème. En outre, l'expérience montre que son organisation extrêmement lourde compliquerait encore un peu plus le fonctionnement des établissements et l'organisation des examens !

Pour les absences de courte durée, le ministre maintient envers et contre tout son idée initiale de conférer au chef d'établissement le pouvoir de réquisitionner à tout moment les enseignants pour qu'ils remplacent leurs collègues au pied levé, situation qui n'a aucun équivalent dans le privé, ni dans le public. Une telle mesure ignore la réalité du fonctionnement des établissements et constitue un vrai déni du métier d'enseignant. Il conduirait à des conflits permanents et à de véritables aberrations pédagogiques (si l'idée d'intervention hors discipline ne figure plus dans la loi, elle n'est pas abandonnée pour autant puisqu'il est prévu de la faire figurer dans les décrets d'application).

De lourdes menaces pèsent sur les statuts des professeurs de lycée et de collège, avec l'introduction de PLP bivalents au collège, notamment en Sixième, et la certification complémentaire en français, mathématiques et langues proposée aux nouveaux recrutés.

Au Conseil Supérieur de l'Éducation, qui s'est tenu le 16 décembre, le SNES (cf. son intervention et celle de la FSU sur le site) a rappelé son opposition à un projet dont les ambitions affichées relèvent du trompe-l'œil, qui organise le « tri social » des élèves et remet en cause le sens même du métier. Il s'est refusé à entrer dans une démarche d'amendements à un tel texte. Les syndicats de la FSU ont observé la même attitude. Le texte a été rejeté par le CSE à une très large majorité (4 Pour, 39 Contre et 9 Abstentions).

Dans une conférence de presse tenue le 16 au soir, le ministre, tout en affirmant qu'il restait ouvert au dialogue, a expliqué que le texte allait poursuivre son chemin vers le Conseil des ministres du 12 janvier et vers le Parlement. C'est-à-dire qu'il n'a nullement l'intention de tenir compte de l'avis du CSE, ni du vœu lui demandant de retirer ce projet et d'ouvrir de véritables négociations pour une autre loi d'orientation (41 Pour, 6 Contre, 4 Abstentions et 4 Refus de vote). Il a même conclu en indiquant que « Le conservatisme n'est pas une réponse aux questions posées à l'École ».

■ Gisèle Jean, Bernard Boisseau

Le 7 décembre à Lille...



Votes sur le projet de loi

4 Pour dont le MEDEF, la CFTC, la CGPME

39 Contre dont la FSU, le SGEN, le SE-UNSA, l'UNSA, la confédération CGT, la FCPE, l'UNEF, FO et la Ligue de l'Enseignement

9 Abstentions dont le SNPDEN, le SNALC, la CSEN, la confédération CFDT, la PEEP et l'UNAPEL.

BACCALaurÉAT QUAND MODERNISER RIME AVEC CASSER!

Le ministère annonce sa volonté de moderniser le baccalauréat. Hélas ! pour lui moderniser signifie simplement diminuer le nombre d'épreuves et non repérer les savoirs, savoir-faire et autres compétences qu'un enseignement moderne développe et qui ne seraient pas pris en compte actuellement dans l'examen.

La création des baccalauréats technologiques et professionnels était une modernisation dans le sens où elle intégrait et valorisait des approches pédagogiques et des champs du savoir nouveaux, permettant à des milliers de jeunes d'accéder à un niveau de qualification qui leur était jusque-là interdit ! Ce que propose Fillon est à l'inverse un appauvrissement et une remise en cause du caractère réellement national du diplôme.

Pourtant des améliorations sont possibles. Encore faudrait-il que la volonté de conserver au bac son caractère de premier grade universitaire soit réelle et que l'on commence par cerner les fragilités et les points qui posent véritablement problème : l'organisation du second groupe de rattrapage, la prise en compte du travail et du sérieux du candidats, les équilibres et articulations entre les différents types d'épreuves, le temps consacré à l'évaluation, la composition et le rôle des jurys, l'absence quasi-totale d'épreuves orales ou sur dossier... À cet égard, le CCF, et encore moins le CC, ne répondront pas à ces interrogations. Leur seul mérite serait bien de dispenser l'État d'une grande part de l'organisation et de diminuer les coûts à sa charge. Sans doute est-ce là l'objectif premier du ministre ! Le SNES fait d'autres choix pour les élèves et les enseignants. Maintenir les épreuves terminales

... à Marseille



permet d'assurer aux premiers l'égalité valeur du diplôme sur tout le territoire, indépendamment de l'établissement fréquenté. Pour les seconds, c'est leur garantir l'indépendance vis-à-vis de l'administration locale et académique et la sérénité dans leur fonction d'examineur. Pour les deux, c'est permettre de dissocier l'évaluation formative quotidienne de la délivrance d'un diplôme et ainsi d'éviter de troubler la relation pédagogique.

Le SNES rejette la proposition de limiter à six le nombre d'épreuves terminales en renvoyant les autres à une forme de contrôle local encore mal défini (contrôle continu ? CCF interne ? CCF avec examinateurs extérieurs ?). Il demande que la modernisation du baccalauréat ne soit pas

contrainte dans ce cadre purement budgétaire, mais au contraire qu'elle puisse explorer toutes les pistes permettant de conserver au baccalauréat son rôle central dans notre système éducatif, sans fragiliser encore davantage certaines disciplines : refonte du 2^e groupe, possibilité de tirages au sort quelques semaines avant le début de la session, modifications d'épreuves intégrant mieux les compétences à l'oral et le travail sur dossier, groupements d'épreuves, place des épreuves facultatives, remise à plat des coefficients...

Cette réforme nécessite le temps du débat et mérite mieux que des décisions a priori de restrictions !

■ Roland Hubert, lycees@snes.edu

RÉACTIONS APRÈS L'INTERVENTION TÉLÉVISÉE DU MINISTRE LE 18 NOVEMBRE

SE-UNSA Projet Fillon : un patchwork de mesures sans ambition

(...) Les annonces que le ministre de l'Éducation nationale a présentées à la presse aujourd'hui apparaissent au SE-UNSA comme un patchwork de mesures, rétrogrades pour certaines, imprécises et peut convaincantes pour d'autres. Les restrictions budgétaires marquent l'ensemble. Ainsi, la recherche du moindre coût dicte le recours aux heures supplémentaires pour pallier le manque de remplaçants dans le second degré. Il en est de même lorsque le ministre envisage la réduction des éprouves et des options du baccalauréat. Sur ce plan, la disparition programmée des TPE en Terminale n'était qu'un signe avant-coureur. Encouragement au redoublement, bourse pour les méritants, sas de sortie déguisé pour les élèves en difficulté dès la Quatrième constituent autant de dispositifs fleurant bon la nostalgie. Rétrogrades pour certains, leur utilité pédagogique est sujette à caution.

(...) On attendait pour l'École une grande bouffée d'oxygène. Le projet ministériel est-il déjà condamné à n'exhaler qu'un maigre souffle ?

SGEN-CFDT Communication réussie... Et la réussite des jeunes ?

(...) Certes, le SGEN-CFDT, qui craignait le pire, compte tenu des déclarations et des « fuites » de ces derniers jours, est satisfait du rappel des principes de la loi d'orientation de 1989 (...). Le SGEN-CFDT est également satisfait de l'annonce du principe d'un socle commun dans le cadre de la scolarité obligatoire, mais le principe en lui-même ne se suffit pas, encore faut-il qu'il se décline et qu'il s'inscrive dans des modalités d'apprentissage transformées. D'après les propos du ministre, on peut se montrer inquiet. Ensuite, François Fillon s'est contenté de mettre en avant des « mesurées » tendant à maintenir l'existant. (...) Bref, le ministre a une conception totalement libé-

rale du métier enseignant. Ses propositions – simples rustines – sur les IUFM sont totalement décevantes.

Les annonces concernant le redoublement, l'orientation précoce, s'inscrivent bel et bien dans le cadre d'une politique éducative réactionnaire. En fait, de nombreuses propositions comme celles concernant l'examen du baccalauréat, qui mérite effectivement d'être revu, semblent avoir comme motivation essentielle des considérations budgétaires. (...)

PEEP, FCPE et UNAPEL Éduquer, c'est oser

(...) Une tentation réductrice s'empare des rédacteurs de la loi à venir : bâtir une école sans parents. Ainsi, ayant écouté l'annonce dès le 18 novembre des principales dispositions d'un texte au sujet duquel les consultations préparatoires ne sont pas encore achevées, ces derniers ont attendu en vain d'être cités, fût-ce une fois, par le ministre qui est en charge de l'éducation de leurs enfants. (...) Non, décidément non, il ne sera pas dit une fois encore que l'avenir du pays pourra être sacrifié, au nom d'une apparente paix sociale. Non, décidément non, la démocratie ne cédera pas devant la dictature intransigeante d'un immobilisme prétendument républicain. Car c'est bien d'un enjeu national majeur qu'il s'agit : choisir une école sans parents, c'est choisir l'école du passé, c'est faire régresser la France en matière d'éducation, de culture et de cohésion sociale. Associer les parents à la vie de l'école, c'est leur reconnaître leur rôle de premiers éducateurs et de membres à part entière de la communauté éducative ; c'est choisir l'école de l'avenir et contribuer à réduire la fracture sociale.

**Union pour un mouvement populaire (UMP)
Une nouvelle ambition pour l'école**
L'UMP, par la voix de son porte-parole Valérie Pécresse, se félicite de la nouvelle ambition pour l'école affichée hier par François Fillon (...). En permettant à chaque enfant de trouver son

chemin de réussite à travers d'une école plus efficace, plus juste et plus ouverte sur le monde, il répond au défi qui se pose à la France du XXI^e siècle.

En garantissant à tous les élèves la maîtrise d'un socle commun, pour qu'aucun enfant ne sorte plus du système scolaire sans qualification, en insistant sur l'apprentissage des langues étrangères dès le CE1 et sur la maîtrise des technologies de l'information, en généralisant des dispositifs personnalisés de soutien aux élèves en difficulté, revalorisant l'enseignement professionnel, en simplifiant le baccalauréat, en attribuant des bourses au mérite pour l'entrée des élèves défavorisés dans l'enseignement supérieur, le ministre replace chaque élève dans une dynamique de progrès et d'égalité des chances. (...)

PARTI SOCIALISTE Projet de loi sur l'école

(...) Après avoir imposé un véritable budget de régression scolaire, supprimé plus de 5 000 postes dans l'enseignement secondaire pour l'année 2005, portant à 30 000 le nombre de suppressions de postes depuis trois ans, le ministre Fillon se prépare à faire voter à la hussarde son projet de loi sur l'école (...). Alors que la quasi-totalité des syndicats enseignants, la totalité des associations de parents d'élèves de l'enseignement public et privé, les deux associations de lycéens condamnent le projet de loi, le ministre Fillon reste obstiné, au mépris du plus élémentaire dialogue social. Quant au Parlement, aucune réunion de travail n'a eu lieu malgré la demande faite au ministre par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Le Parti Socialiste s'opposera, avec la plus grande énergie, à un texte qui, derrière une présentation anodine, marquerait un recul dramatique à la démocratisation de l'enseignement et instaure les paliers précoces de sélection : on ne peut pas prétendre offrir à chaque élève un socle commun de connaissances et dans le même temps exclure du système éducatif les élèves les plus fragiles.

de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). Un encadrement et un souci éducatifs qui laissent pantois. Tant que les mineurs sont en liberté, dans leur quotidien, leur encadrement éducatif (surveillants, éducateurs, enseignants, infirmières, médecins scolaires) diminue fortement, mais ils auraient droit à ce qui peut apparaître comme un « traitement de faveur » en détention. Cependant la présence forte de la PJJ est un leurre. En effet, cette dernière se voit de plus en plus contrainte à prendre en charge uniquement des mineurs délinquants et à les contenir au moyen de l'enfermement. C'est une dérive dangereuse car tout jeune en relation avec la PJJ sera catalogué comme délinquant ipso facto. Le SNPES-FSU (personnels de l'éducation surveillée) semble bien seul à dénoncer ces projets. Or, nous assistons à la logique du répressif vainqueur du préventif et de l'éducatif. Il ne faut pas que ces EPM se remplissent de jeunes dont on sait que 80 % retourneront en prison. Enseignants, parents, citoyens, nous devons dire non à la construction de ces EPM qui résonne dangereusement face à la diminution drastique des moyens de l'Éducation nationale. Il me semble que nous devrions davantage intégrer cette dimension répressive dans notre évocation de la situation et dans nos revendications.

Femmes et syndicalisme au Togo

Du 28 novembre au 1^{er} décembre 2004, un stage réunissant 200 femmes togolaises, enseignantes dans le primaire et le secondaire a eu lieu à Notse à l'initiative du SELT (syndicat du 1^{er} degré) et du SYNEDD-TO (second degré). Ce stage a été financé par le SNES dans le cadre de nos activités internationales, une militante du SNES a participé aux travaux de ce stage. Pourquoi les Togolaises s'investissent-elles trop peu dans le syndicalisme ? Cette problématique dépasse largement le cadre du Togo et renvoie ici comme ailleurs à une difficulté de gestion des temps (le temps professionnel, le temps des enfants auxquels se rajoute en raison d'une pauvreté qui touche aussi les personnels enseignants, le temps d'un deuxième travail) et à une absence de modèle dynamique pour les femmes (trop peu de Togolaises sont présentes dans les exécutifs syndicaux). Ce questionnement a donc permis de dégager des stratégies pour l'avenir tant dans de nouveaux droits à défendre que dans de nouveaux comportements syndicaux à mettre en place. La scolarisation des filles souvent interrompue par des grossesses très précoces a été l'occasion d'un état des lieux et d'une décision de lancer une grande enquête pour chiffrer et diagnostiquer ce phénomène. Le syndicat enseignant s'est, quant à lui, profondément remis en cause : le débat sur la parité dans les directions syndicales, la nécessaire formation spécifique des femmes et le travail sur les temps de parole et les horaires sont dorénavant à l'ordre du jour dans le monde syndical au Togo.

Seconde carrière des enseignants

La loi de réforme des retraites a prévu un dispositif exceptionnel devant permettre aux enseignants d'obtenir un détachement puis une éventuelle intégration dans différents emplois de la fonction publique. Les projets de décret d'application sont soumis à concertation. La rédaction actuelle propose des modalités de sélection peu transparentes et des critères inacceptables. Le SNES les conteste. Nous y reviendrons dans une prochaine édition de L'US.

Courrier de S1

À la rentrée de janvier les établissements recevront un *Courrier de S1* spécial loi d'orientation, contenant l'intégralité du texte annexé à la loi, du matériel en direction des personnels et des parents d'élèves. Ce sera un appui pour préparer les suites de l'action.

ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES LÉGITIMES INQUIETUDES

Vous avez été nombreux à réagir à l'article paru dans L'US n° 610 sur les remplacements. Nous avons rapidement répondu, avec les secrétaires généraux, par une mise au point sur notre liste de diffusion *ossantre* (intégralité sur notre site www.snes.edu/docs/spip).

Messages, courriers, comptes rendus de stages sont révélateurs de votre mécontentement sur nos conditions d'exercice du métier mais aussi de vos inquiétudes sur son avenir :

- dégradation sans précédent de nos conditions de travail : insuffisance criante des postes, précarisation, disparition des AE et des CES, répercussions de la diminution des moyens pour la vie scolaire, problèmes récurrents de maintenance informatique, tracasseries voire autoritarisme de certains chefs d'établissements...;
- ignorance dans le rapport Thélot de l'existence des CDI et des professeurs documentalistes ;
- dérives dans le dernier rapport de l'IG-EVS : pouvons-nous accepter d'être dessaisis de toute activité enseignante ? De devenir conseiller technique du chef d'établissement (seule perspective de carrière qui nous soit proposée) ? Pour nous, une véritable politique documentaire a pour objectif prioritaire la formation des élèves ;
- projet de loi d'orientation qui entérine l'insuffisance des recrutements (cautionnée dans le rapport de l'IG-EVS) et la réduction des exigences en qualification professionnelle, qui se contente d'un discours convenu sur la maîtrise des TICE et fait l'impasse sur les compétences et savoirs en information documentation (cf. suppression des TPE en Terminale sans aucun bilan objectif).

Nous ne pouvons accepter un tel recul. Nous avons toujours eu d'autres ambitions pour notre métier depuis la création du CAPES jusqu'à ce jour. Depuis des années nous déployons des trésors d'ingéniosité, de persuasion auprès de nos collègues pour essayer de donner aux élèves des savoirs en information documentation. Mais force est de constater que l'espoir de reconnaissance suscité par exemple par notre implication pédagogique, notamment dans les IDD, les TPE, est chaque fois confronté à la dure réalité des moyens humains. Et

Remplacement : mise au point

Nous avons été alertés par de nombreux enseignants documentalistes, mais aussi par des enseignants d'autres disciplines et des MI-SE, au sujet de l'article de L'US n° 610 consacré aux remplacements. Cet article pouvait laisser penser que l'on accepterait pour les enseignants documentalistes et les MI-SE ce que l'on refuserait pour les autres enseignants. Rappelons nos mandats de congrès (intégralité dans le *Cahier n°2*, p. 10 joint à cette L'US).

« Un système efficace de remplacement doit à la fois assurer la continuité du service public d'éducation et garantir aux élèves la continuité pédagogique des enseignements dans la discipline du professeur absent, par des personnels titulaires qualifiés dans cette même discipline, qu'il s'agisse d'absences de courte, moyenne ou longue durée. L'ensemble des besoins de remplacements doit être pris en compte dans les prévisions de recrutement. »

Cela passe par :

« La création de postes de TZR. »

Rappelons qu'ils ne représentent actuellement que 3% des effectifs contre 8% dans le premier degré. Notre demande est de porter leur effectif à 6%.

« le respect de la qualification, de la monovalence et de l'horaire statutaire du remplaçant ... le refus du remplacement au pied levé

... le remplacement de très courte durée : on ne peut laisser cette brèche ouverte à la déréglementation, à l'auto-suppléance et au détournement des missions des personnels dans les établissements. Ces fausses solutions aboutissent déjà au fait que les collègues renoncent notamment aux stages de formation continue, de formation syndicale, à l'exercice des droits syndicaux et des droits liés aux mandats électifs...

Dans le cas d'absences très courtes ne permettant pas une efficacité réelle de l'acte pédagogique, la continuité du service public d'éducation doit être assurée par une amélioration des conditions d'accueil des élèves (dans l'objectif de participer au développement de leur autonomie), en respectant la qualification des personnels et la spécificité des lieux : permanences, foyer, CDI... et dans le cadre d'une amélioration des équipements et de l'accroissement du nombre des personnels concernés. »

Sans doute faudra-t-il revoir à l'occasion du prochain congrès d'avril le mandat du SNES sur les remplacements de courte durée qui ne mentionne pas l'aggravation des conditions de travail des professeurs documentalistes : disparition des emplois jeunes, développement des TICE, TPE, IDD, ni la nature essentiellement pédagogique que doit garder l'encadrement en CDI et qui nécessite des créations massives de postes de certifiés documentalistes.

Les secrétaires généraux - Les responsables du groupe documentation

l'amertume l'emporte trop souvent, amertume renforcée par le blocage de tous nos différents statutaires (paiement des HS, ISOE, agrégation, non-intégration de nos séquences et activités pédagogiques dans nos séquences...). Nous nous adressons au ministre sur l'ensemble de ces dossiers ; nous vous invitons à poursuivre les

nécessaires débats sur le métier sur notre liste de diffusion, en nous écrivant par courrier ou sur documentalistes@snes.edu, en participant à la préparation de notre prochain congrès. Ne laissons pas se prendre des décisions sans réagir.

■ **Le groupe documentation**
(documentalistes@snes.edu)

LOI BORLOO TRESOR PIEGE?

La publicité doit-elle être défenestrée (1) ?

Quelques collègues ont manifesté leur émoi ou leur mécontentement, de façon parfois véhémement, à la vue de la publicité faite par Microsoft dans *L'US*. Régulièrement, nos lecteurs et adhérents manifestent par courrier leur opposition aux publicités, surtout dès qu'elles sortent de la sphère associative, coopérative, mutualiste, et qu'elles entrent dans celle de la concurrence privée. Dans ce cas particulier il y a cumul entre une publicité venant d'un secteur privé bien portant et une politique agressive et dominante, particulièrement vis-à-vis de la formation initiale car les enjeux y sont forts.

Le SNES a fait depuis de nombreuses années le choix de financer une partie de ses publications par la publicité, ce qui représente un peu plus de 10% de l'ensemble du coût des publications avec une surface largement inférieure à ce taux mais inégale selon les publications, sans qu'elle n'excède jamais 20%, qui est le maximum légal autorisé pour notre presse. Certes, ce choix peut tout à fait être remis en cause avec les conséquences qui peuvent en découler. Pour l'instant nous considérons que nous n'avons pas de jugement à porter sur une publicité qui nous est soumise et qui n'engage en rien la rédaction et le syndicat dans la mesure où bien sûr elle respecte les lois et usages. Elle est clairement identifiée comme telle. Le SNES est toujours resté libre et, contrairement au ministère, n'a signé aucun contrat avec M ou N autre que celui de publier une publicité moyennant un tarif préétabli. Dans nos publications et sur nos sites, en particulier celui d'ADAPT, la promotion des logiciels libres, et plus particulièrement des travaux collaboratifs, est constante. Qu'une société comme Microsoft ressente aujourd'hui la nécessité d'une campagne d'image et utilise nos supports comme médias de cette campagne devrait plutôt nous réjouir. Et les réactions même un peu violentes de quelques collègues semblent tout à fait saines.

Nous soutenons partout le logiciel libre, contributif et collaboratif, non parce que le logiciel libre est moins cher, ce qui est faux, mais parce qu'il est plus sûr, plus fiable et plus pérenne. C'est certainement une autre économie qui est mise en œuvre plus près de l'utilisateur, une logique de développement local des initiatives, des entreprises ou des associations. Nous défendons une défenestration douce, où chacun fait ses choix, réels, parce qu'ils sont compris et qu'ils seront pérennes eux aussi.

J.-J. Mornettas

(1) Défenestration : n.f. Action de jeter une personne par une fenêtre. Depuis quelques années, action de jeter les fenêtres (Windows) de son ordinateur pour un autre système d'exploitation (Mac, Unix, Linux, etc.).

Observatoire des Programmes et pratiques



Mercredi 12 janvier 2005

14 heures - 17 heures

Lycée Michelet à Vanves

Métro : Corentin-Celton,

Porte de Versailles,

Plateau de Vanves, bus 58-89

Ouvert à tous

« Les évaluations internationales : PISA 2003 »

avec la participation d'Antoine Bodin, expert en évaluation et Anne-Laure Monnier de la DEP

Tous les trois ans, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans les trois domaines : *compréhension de l'écrit, culture mathématique ou culture scientifique*. En 2003 c'est la culture mathématique qui était au centre de l'évaluation menée dans les quarante pays participants. La publication, début décembre, des résultats a donné lieu à de nombreux commentaires dans les médias, ces derniers focalisant le plus souvent sur les classements des pays.

Avant le congrès, le SNES entend mener une réflexion critique sur les évaluations, leurs pertinences, leurs enjeux : quels sont les choix méthodologiques retenus dans PISA, quel est le cadre théorique qui les sous-tend, quelles conclusions peuvent être tirées des résultats ? Dans quelle mesure ces évaluations peuvent-elles être instrumentalisées par les décideurs pour justifier des orientations en matière de politique d'éducation ?

La loi Borloo a été votée sans qu'un réel débat ait pu s'instaurer sur son volet éducatif ; certes, un groupe de travail informel s'est réuni au ministère, mais aucune concertation sérieuse n'a pu être menée. Compte-tenu du flou des propositions faites, la FSU avait refusé de voter sur ces aspects lors du CSE de novembre, sauf en ce qui concerne l'apprentissage où la délégation avait voté contre. Il est pour autant utile d'y regarder de plus près, au delà de la somme allouée, assez substantielle, 1 469 millions d'euros (avec une montée en charge progressive sur 5 ans de 62 millions d'euros en 2005 à 411 en 2009).

La loi prévoit que ces crédits sont alloués à la constitution d'équipes de réussite éducative, en particulier dans les zones urbaines sensibles et les ZEP, et au renforcement de l'encadrement éducatif des jeunes accueillis dans les internats ou structures d'accueil équivalentes.

L'objectif semble être d'afficher rapidement quelques modalités « innovantes » de préférence assez visibles, et rapidement opérationnelles. Pour les enfants « en grande fragilité » dès la maternelle, 750 équipes de réussite éducative devraient être créées en 5 ans, avec un objectif de suivi de 225 000 enfants. Pour les collégiens en difficulté ce sont 150 « plates-formes éducatives et une trentaine d'internats éducatifs » qui sont prévus (internats assez proches dans leur conception de ce que peuvent être aujourd'hui les EREA (établissements régio-

naux d'enseignement adaptés). Des pôles d'excellence devraient également voir le jour dans 150 collèges situés dans les quartiers difficiles.

Si nous ne pouvons qu'approuver dans son principe une « mobilisation pour l'égalité des chances », il paraît assez incohérent qu'un gouvernement qui supprime à tour de bras des postes dans les services publics et l'Éducation nationale, prétende remédier aux difficultés des enfants et des jeunes par un saupoudrage de mesures alors même qu'il interdit un travail de fond par les personnels qualifiés en charge de ces questions. L'absence de créations de postes d'assistantes sociales, les suppressions d'enseignants du second degré, la suppression de milliers de postes de surveillants et d'aides-éducateurs, rendront bien vaines les plates-formes éducatives et difficile l'encadrement des internats prévus par la loi. De plus, nombre de ces mesures se superposent à des dispositifs existants, dont certains n'ont jamais été évalués : veille éducative, réseaux d'écoute, contrat éducatif local, contrat local d'accompagnement, PMI, etc. La multiplicité des actions, des intervenants, des compétences posera un problème de lisibilité et d'efficacité, ces mesures rajoutent de la confusion là où il faudrait de la coordination et de la clarté.

Le problème majeur est sans doute le désaisissement de l'Éducation nationale de ses responsabilités vis-à-vis des élèves en confiant aux collectivités le soin de lutter contre les inégalités scolaires. La



création de GIP (Groupements d'Intérêt Public), la rénovation et l'élargissement des compétences des « caisses des écoles » (aujourd'hui presque partout tombées en désuétude) ne peuvent que nous inquiéter. La disparité entre les collectivités risque d'être importante et donc le traitement des difficultés fort inégal.

On peut s'interroger sur le ciblage de certains territoires (150), cela vise-t-il à terme à remettre en cause la carte et la politique d'éducation prioritaire ? Mais aussi sur le ciblage de populations, avec une individualisation, de plus précise : familles et enfants repérés dès le plus jeune âge. La difficulté est médicalisée ; la présence souhaitée « de pédopsychiatres » est ainsi recommandée partout dans la constitution des équipes. Le lien avec les personnels de l'Éducation nationale risque d'être difficile.

Augmenter les fonds sociaux collégiens et lycéens, améliorer et rénover les internats, augmenter les bourses, faciliter l'accueil des plus petits à la maternelle, permettre soutien et aide individualisée... Oui, nous aurions bien besoin des millions du plan Borloo.

■ Elizabeth Labaye

MUTATIONS 2005 ZEP ET APV : JUSTICE POUR LES PERSONNELS !

En changeant profondément pour le mouvement 2005 les règles de mutation des enseignants, le ministère a rompu avec les engagements pris envers les personnels exerçant en ZEP, à qui le nombre d'années d'exercice ouvrirait droit à des bonifications. Dans le nouveau classement des établissements, seuls ceux étiquetés « APV » (« Affectations à caractère Prioritaire justifiant d'une Valorisation ») sont valorisés en terme de points au barème, alors qu'une partie importante des établissements ZEP en est exclue, les bonifications pour exercice en ZEP n'étant maintenues que pour ce mouvement 2005.

Ce dispositif, injuste, brutal et dangereux (cf. *L'US* spéciale « Mutations 2005 » n° 608 du 8 novembre 2004, p. 13) suscite la protestation des collègues dans plusieurs académies : lettres au ministre et pétitions circulent.

Le ministère commence à prendre conscience de l'ampleur des problèmes : dans une dépêche AEF du 10/12/2004, il déclare qu'« un professeur enseignant dans un établissement classé ZEP, mais qui n'est pas intégré au dispositif APV, conservera les points acquis au titre du classement ZEP » ; ce qui est en contradiction avec les dispositions que nous avons combattues de la note de service « mutations 2005 » mettant en place pour les personnels concernés un dispositif transitoire pour le seul mouvement 2005 et pour solde de tout compte.

Le SNES exige que cette annonce soit officiellement confirmée par un avenant à la note de service « mutations 2005 » garantissant aux personnels le maintien des bonifications acquises au titre des années d'exercice en établissements ZEP



et sensibles, au-delà du seul mouvement 2005. **Nous soutenons les démarches, pétitions et mobilisations des collègues contre le dispositif APV et appelons à les amplifier et les coordonner pour obtenir le respect des engagements pris antérieurement par l'administration en direction des personnels des établissements ZEP et sensibles.** Que tous pensent bien à en tenir informés les sections académiques (S3) et le SNES national (S4).

Le ministère programme de fait l'abandon des ZEP : il commence par les « points » de mutation

avant de s'attaquer aux moyens horaires – déjà insuffisants – des établissements (puis aux indemnités ? réservées aux plus « méritants » ?). Au lieu d'une politique générale et volontariste de lutte contre les inégalités socio-scolaires, le projet Fillon de loi d'orientation renvoie la responsabilité de l'échec scolaire sur les individus (élèves et enseignants) avec la création des CIRE (contrat individuel de réussite éducative). L'individualisation à outrance est le prélude à la réduction des moyens accordés à tous : classés APV ou pas, tous les établissements difficiles (et les autres) sont menacés d'une réduction massive des dotations, réduites au strict minimum du « socle commun ».

Le SNES réaffirme sa dénonciation du dispositif « APV » et la revendication d'un plan national de relance de l'éducation prioritaire, traitant en premier lieu de l'amélioration substantielle des conditions de travail, d'exercice ou d'étude dans les établissements difficiles.

Après le succès du 7 décembre, et dans la perspective d'en construire des suites dynamiques, signifions explicitement que la politique gouvernementale envers les personnels du service public d'éducation est inacceptable. Dispositif « APV », équilibres des barèmes, cadrage national de la phase intra... : les conditions du mouvement des mutations 2005 doivent être rediscutées. Individuellement ou collectivement, signez, faites signer, diffusez massivement la lettre ouverte au ministre (téléchargement et signatures en ligne sur notre site : www.snes.edu).

■ Christophe Barbillat,
Xavier Marand, Bernard Collongeon
emploi@snes.edu

HORS-CLASSES 2005 RECULS MINISTERIELS CONFIRMÉS, DES RISQUES DEMEURENT

La note de service pour l'accès à la hors-classe des certifiés, CPE, PEPS et PLP est parue au BO du 16 décembre. La protestation syndicale unanime a contraint le ministre à revoir sa copie. Les orientations générales ont été réécrites. L'objectif de la hors-classe, contribuer à la revalorisation des professions enseignantes et d'éducation, est rappelé. Pour que la continuité explicitement recommandée par le texte ministériel existe, la hors-classe doit rester accessible à tous. Les recteurs doivent examiner prioritairement les collègues ayant atteint le 11^e échelon. L'ancienneté de carrière et les diplômes sont réintroduits dans les critères à prendre en compte. Les recteurs doivent élaborer et afficher un barème respectueux des orientations générales arrêtées par le ministre. Ce

barème doit faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives. Les sections académiques du SNES seront donc vigilantes pour que les recteurs ne puissent ignorer les modifications et ne déclinent les orientations contenues dans le projet initial qui donnait un pouvoir important aux chefs d'établissement. La vigilance s'impose car la mesure « de l'expérience et de l'investissement professionnel » telle que le prévoit la note de service permet l'arbitraire. Déjà, pour l'accès à la hors-classe des agrégés, certains recteurs voudraient faire soumettre à l'avis des chefs d'établissement et de l'inspection la reconnaissance de la qualité de lauréat de l'agrégation ! Le SNES appelle les collègues dans les établissements à exiger la transparence qui leur est due sur

toute proposition et avis si certains chefs d'établissement se prétaient à ce type de jeu. I-PROF qui devient le moyen de gestion des carrières des personnels devra aussi faire l'objet d'une grande attention. De nombreux problèmes se posent (fiabilité, confidentialité...). Il n'y a aucune garantie et aucune concertation sérieuse n'a été engagée sur ce nouvel outil. Il ne doit pas être utilisé pour mettre en place contrôle tatillon et individualisation, ni pour réduire le contrôle paritaire dans les actes de gestion. Les modalités et le calendrier étant académiques, ne manquez pas les informations et conseils des S3 et n'oubliez pas de retourner la fiche syndicale dont l'importance est encore accrue dans ce contexte.

■ Nicole Sergent

ANDRÉ DRUBAY UN ENSEIGNANT SYNDICALISTE



André Drubay est décédé à son domicile de Saint-Germain-en-Laye le 21 novembre dernier. Il venait d'avoir 86 ans. Il y a encore peu de temps, il participait aux réunions du secteur international du SNES et il était le vice-président très actif de l'IRHSES.

Il fit partie de cette génération de militants qui avaient voulu changer le monde à la Libération et qui construisirent le SNES dans la FEN, pour aboutir à la création du Syndicat national des enseignants de second degré en 1966, dont nous sommes les héritiers aujourd'hui.

En 1967, après Louis Astre, il fut le premier secrétaire général Unité et Action du SNES. Il le demeura jusqu'en 1971, avec Étienne Camy-Peyret comme adjoint. Il occupa donc la plus haute responsabilité de notre syndicat, durant une période décisive : celle du premier tournant de l'histoire de la FEN en 1966-67, à un moment où le second degré était saisi par une véritable « explosion scolaire », puis celle de 68 et de ses suites. Après 1971, il préféra se consacrer aux relations internationales et devint secrétaire général de la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel) et le demeura jusqu'à sa retraite en 1982.

Il avait d'abord la foi dans le combat auquel il participait pour une société plus juste, plus fraternelle, plus humaine. Une foi chrétienne très profonde – au

demeurant restée très discrète – et en même temps une foi profane – celle-ci affirmée publiquement – dans le combat syndical aux côtés de tous les travailleurs et des parents d'élèves. Je lui ai parfois demandé pour quelles raisons le jeune scout qu'il avait été, venu aux réseaux clandestins de Témoignage chrétien en 1943, n'avait pas été militant du SGEN. Il m'avait répondu que c'était parce qu'il était avant tout attaché à la laïcité et à ses valeurs et parce que la CGT représentait alors à ses yeux la seule organisation susceptible de rassembler tous les travailleurs, « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas » et quelles que soient leurs préférences politiques à gauche.

Il fut donc un ferme partisan du maintien de la FEN et du SNES à la CGT en 1948. Il fut même le dernier responsable de la FEN-CGT à double affiliation en 1955. Puis il devint la tête de la liste B en 1962. Il milita alors avec d'autres camarades pour faire de ce courant, qui s'appela Unité et Action, un courant ouvert et démocratique, non seulement dans le SNES mais également dans la FEN. Sa première initiative, après la victoire électorale de 1967, fut de proposer aux camarades des tendances minoritaires de partager les responsabilités à la proportionnelle, ce que ces derniers refusèrent, en se retranchant derrière le principe de l'homogénéité des exécutifs dans la FEN.

Il était en effet attaché par-dessus tout au travail collectif. Il le démontra avant 1967 comme après, à la tête de l'équipe qui dirigea le nouveau SNES lors de sa période de croissance. Il n'était donc pas un homme de parti pris ; il était ouvert à la discussion, au compromis dans le syndicat et la fédération, pourvu que les objectifs de la lutte et les méthodes d'action soient clairs. La démocratisation réelle de l'École – celle promise par le Plan Langevin-Wallon – lui importait avant tout. Il était attaché à la valeur des contenus de l'enseignement mais rénovés, ouverts sur la vie. Tout comme à la rénovation des méthodes pédagogiques, mais sans en faire un sésame susceptible de résoudre tous les problèmes, en tout cas pas de se substituer à la mise à disposition du service public d'éducation de moyens considérables. Condition en dernière analyse fondamentale pour améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres, et pour que ces derniers soient également mieux formés, mieux payés, mieux garantis et mieux reconnus dans leur mission. Car c'est bien de mission qu'il se sentait investi, en tant que professeur, attentif à ses élèves, à leur réussite et à leur avenir, et en tant que syndicaliste, porteur d'un projet de transformation de l'école, soutenu par une espérance et une volonté de



Le 13 mai 1968 à Paris, André Drubay (en chemise) entouré de ses camarades de la direction du SNES. De gauche à droite, on reconnaît sous la banderole : Dominique Siciliano, André Dellinger, François Blanchard, Edouard Patard, Marcelle Brénéol, André Drubay, Françoise Regnault, Claude Vidal, Pierre Vermeulin, Francine Segrétin, Rachel Jaeglé.

changement du monde. Il fut militant de la Paix et apporta une attention toute particulière à l'éducation de la jeunesse à la paix, à la promotion des droits de l'Homme, à la lutte contre le racisme dans les différents pays d'un monde divisé en blocs antagonistes. Il milita pour que les enseignants puissent dépasser ces antagonismes, en essayant de favoriser le rapprochement des internationales enseignantes. En même temps, il participa à la promotion de l'idéal de démocratisation du système éducatif défini par le SNES, en faisant mettre à l'ordre du jour des colloques et congrès internationaux l'étude comparative des structures des systèmes éducatifs, des contenus d'enseignement, de la formation des maîtres, de leurs conditions de travail et de rémunération, afin de dégager des thèmes revendicatifs communs.

Ce rappel pourra sembler de circonstance et un peu trop élogieux à certains. André eut d'ailleurs sûrement été de ceux-là. Bien sûr, il n'était pas sans défaut, comme chacun d'entre nous. Mais ce que nous devons retenir aujourd'hui, à cause de ce devoir de mémoire qui nous lie à tant de luttes passées et à ceux qui les ont menées, c'est un exemple. Un exemple, parmi d'autres exemples, d'un militant syndicaliste authentique, qui ne rechercha jamais

ni le pouvoir ni les honneurs mais qui se voua entièrement jusqu'à son dernier souffle à la défense d'un idéal qui sous-tendait constamment sa lutte syndicale quotidienne. ■ Alain Dalançon

Bibliographie

André Drubay a beaucoup travaillé dans le cadre de l'IRHSES. Il est notamment l'auteur de publications que vous pouvez vous procurer auprès de l'IRHSES, 5 square Villaret-de-Joyeuse. Courriel : irhses-snes@wanadoo.fr Tél. : 05 40 68 74 74.

- *André Drubay. Itinéraire d'un militant syndicaliste de l'enseignement, 1946-1967* (récit autobiographique de 54 pages, 5 euros).
- *Esquisse d'une histoire de la FIPESO (1912-1992)*, 10 euros).
- *Les lettres internes de la liste B (Unité et Action), 1962-1967* (128 pages de documents présentées par André Drubay, 10 euros).
- *Histoire du SNES (tome I)*, en collaboration avec A. Dalançon et P. Pétreman (20 euros). Prière d'ajouter au montant de votre commande 5 euros pour frais de port.

INFIRMIÈRES A QUAND LA RECONNAISSANCE ?

Brigitte Le Chevert est secrétaire générale du SNICS (Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé). À l'issue du cinquième congrès national qui s'est tenu à Paris les 6, 7, 8 et 9 décembre derniers, elle fait le point sur la situation et les revendications des infirmières, dans l'Éducation nationale et ailleurs.



Quel était l'objectif de ce congrès national ?

En dehors des discussions sur le rôle des infirmières au sein de l'Éducation nationale qui enflamment toujours nos congrès, l'un des enjeux était l'ouverture de notre syndicat suite à l'élargissement de la FSU à Perpignan en février dernier. Nous avons décidé, en effet, de permettre à nos collègues des autres fonctions publiques (hospitalière et territoriale) d'adhérer au SNICS. Nous avons fait le constat que les infir-

Les missions des infirmières

Les infirmières exercent leurs missions spécifiques dans le cadre de la « Mission de promotion de la santé en faveur des élèves » (circulaires 2001-012 et 2001-014 du 12 janvier 2001). Parmi elles :

- Organiser les urgences et les soins.
- Suivre la santé des élèves.
- Développer une dynamique d'éducation à la santé et à la sexualité.
- Mettre en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène et de sécurité.
- Intervenir en urgence auprès d'enfants ou d'adolescents en danger victimes de maltraitance ou de violences sexuelles.
- Aider à la scolarisation des handicapés et des jeunes atteints de troubles de la santé.
- Répondre aux problèmes de toxicomanie, de mal-être.
- Favoriser un bon équilibre alimentaire à tous les niveaux de la scolarité.
- Administrer la contraception d'urgence.

* 11 526 836 passages d'élèves ont été relevés dans les infirmeries sur l'année scolaire 2000-2001 (source : direction de l'enseignement scolaire).

mères recherchent, de la même manière que les enseignants, une organisation syndicale identitaire. Il nous faut donc travailler ensemble à la reconnaissance de la profession.

Aujourd'hui, que diriez-vous de la situation des infirmières ?

Les infirmières ont la cote auprès des Français mais les pouvoirs publics et les gouvernements ne veulent pas leur apporter la reconnaissance sociale qu'elles méritent. Depuis 1978, leur métier est devenu une profession, réglementée par des décrets : il y a donc bien une spécificité des soins infirmiers, qui ne doivent pas être effectués par n'importe qui. Il en va de la qualité des soins. Par ailleurs, les infirmières ne sont pas

de simples exécutantes : même si un médecin se trompe dans une prescription, elles sont responsables pénalement du soin effectué. Enfin, leurs conditions de travail déplorables, dues au manque d'effectifs, expliquent que beaucoup arrêtent après quelques années d'exercice : la moyenne de vie professionnelle tous secteurs confondus n'atteint pas 15 années.

Qu'en est-il pour les infirmières scolaires ?

Leur principal souci est d'abord que le ministère de l'Éducation nationale leur donne les moyens d'assurer leurs missions. Aujourd'hui, il y a 6 200 postes d'infirmières pour 8 000 collèges et lycées publics, auxquels s'ajoutent les écoles maternelles et primaires. Certaines doivent donc jongler entre

plusieurs établissements, au risque de ne pas répondre aux attentes des élèves, ce qui est frustrant à titre personnel et professionnel. L'autre difficulté concerne leurs salaires, indécents, qui ne correspondent ni à leurs responsabilités ni à leur niveau de formation. Enfin, elles sont souvent isolées et voudraient pouvoir travailler davantage avec les enseignants, les CPE et les assistantes sociales.

Une solidarité entre professions que vous retrouvez au sein de la FSU ?

Nous pouvons en effet mener avec les autres syndicats des combats communs sur les retraites, la protection sociale, la décentralisation, et surtout pour la défense de l'École. Notre objectif principal est de tout faire pour que le service public d'éducation redevienne une priorité dans notre pays.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfaite du projet de loi présenté par François Fillon ?

L'annonce de la création de 1 500 nouveaux postes d'infirmières est vraiment un minimum. Cependant, nous ferons tout pour que cette mesure soit concrétisée afin qu'il y ait au moins une infirmière à temps plein dans chaque établissement du second degré d'ici cinq ans. Car nous n'oublions pas qu'il y a eu énormément d'annonces faites depuis quinze ans qui n'ont jamais été totalement appliquées. Par ailleurs, alors que nous demandons à travailler davantage en équipes, nous trouvons très négatives les suppressions de postes de personnels enseignant ou d'éducation dans le second degré. Se rencontrer continuera malheureusement à relever du défi. Tout cela a conduit notre congrès à décider de mener une action spécifique infirmière le 11 janvier prochain.

■ Propos recueillis par Laura Chatelain



AIX-MARSEILLE QUELLE FORMATION POUR QUEL AVENIR ?

La région doit s'inscrire dans l'espace européen, mais aussi méditerranéen, et penser son avenir en terme d'évolution économique et sociale équilibrée. Il faut préserver l'agriculture, développer l'industrie tout en la transformant, mettre en œuvre une énergique politique publique d'aménagement du territoire. L'appareil de formation devrait anticiper les évolutions, former les jeunes et la population active car ce sont les hommes qui feront la richesse des nouveaux territoires du XXI^e siècle. Or, l'académie d'Aix-Marseille souffre de retards scolaires importants, alors même que ses résultats étaient parmi les meilleurs il y a 20 ou 30 ans.

LES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES RÉCENTES

L'agriculture est en souffrance, menacée par la concurrence des pays méditerranéens, mais aussi par l'urbanisation, le tourisme, et la multiplication sauvage des résidences secondaires. La part de

breuses usines ferment : aujourd'hui, c'est Nestlé à Marseille, Lustucru à Arles, mais la chimie au bord de l'étang de Berre est aussi en difficulté. La région, et Marseille en particulier, attire aussi une population très démunie, en provenance d'Afrique du Nord notamment, qui ne trouve pas d'emploi, alors que la ville avait absorbé tant de vagues d'immigrations, des Italiens aux Arméniens.

Une académie de 4 départements

Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence sont ruraux et montagneux ; le Vaucluse possède encore un fort potentiel agricole, mais la rurbanisation comme l'urbanisation progressent fortement ; enfin, le département des Bouches-du-Rhône est presque entièrement recouvert par une énorme agglomération anarchique qui débordé sur le Var et le Vaucluse et qui compte 80 % des habitants de l'académie. En son sein, Marseille, 800 000 habitants, a comme particularité d'englober à l'intérieur des limites de la commune les quartiers pauvres et les « cités » : la « banlieue » se trouve ici à Marseille Nord mais aussi dans le centre-ville. La région PACA, Provence-Alpes-Côte d'Azur, comprend deux académies : Aix-Marseille et Nice.

Les carences de l'État, les rivalités entre collectivités (Aix, ville riche, refuse depuis toujours de coopérer avec Marseille, ville pauvre ; conseil général et ville de Marseille s'opposent...), ont laissé la région dériver selon les seules lois du marché. C'est ainsi que l'arrivée du TGV qui met Marseille à trois heures de Paris n'a pas été anticipée. Le foncier flambe, et même les couches moyennes ne peuvent plus se loger aux environs d'Aix, à Marseille Sud ou dans le Vaucluse. La mairie de Marseille laisse la spéculation immobilière reconstruire la ville, oubliant au passage les services publics : il n'y a plus de terrains pour construire écoles, collèges ou lycées. En chœur, les pouvoirs publics ont aussi oublié de construire un dispositif de transports en commun moderne. Et ce n'est pas tout : Paris et Bruxelles organisent le contournement de PACA en privilégiant les axes Lyon-Barcelone ou Lyon-Turin, laissant notre région devenir ainsi une enclave à l'écart de tous les grands flux de circulation européens, à l'intérieur de laquelle on ne peut plus ni circuler ni se loger. Il restera toujours le tourisme, don de dame nature avec son soleil, ses montagnes, sa mer... Stratégie dont on constate les limites : l'été dernier, les touristes ont déserté une région devenue trop chère et encombrée.

RETARDS SCOLAIRES IMPORTANTS

Depuis des années, les résultats de l'évaluation en CE2 et en Sixième nous placent en dessous de la moyenne nationale. Il en est de même pour le taux d'accès au bac pour une génération (en 2002 60,7 % dans l'académie contre 61,8 % pour la France entière).

Proportion de bacheliers dans une génération (en %, session de 2001)				
	Bac général	Bac technologique	Bac pro	Ensemble
Alpes-de-Haute-Prov.	34,1	22,3	16,4	72,8
Hautes-Alpes	37,5	16,8	16,4	70,7
Bouches-du-Rhône	31,9	15,3	9,6	56,9
Vaucluse	34,3	19,9	15,2	69,5
France	32,6	18,2	11,2	62

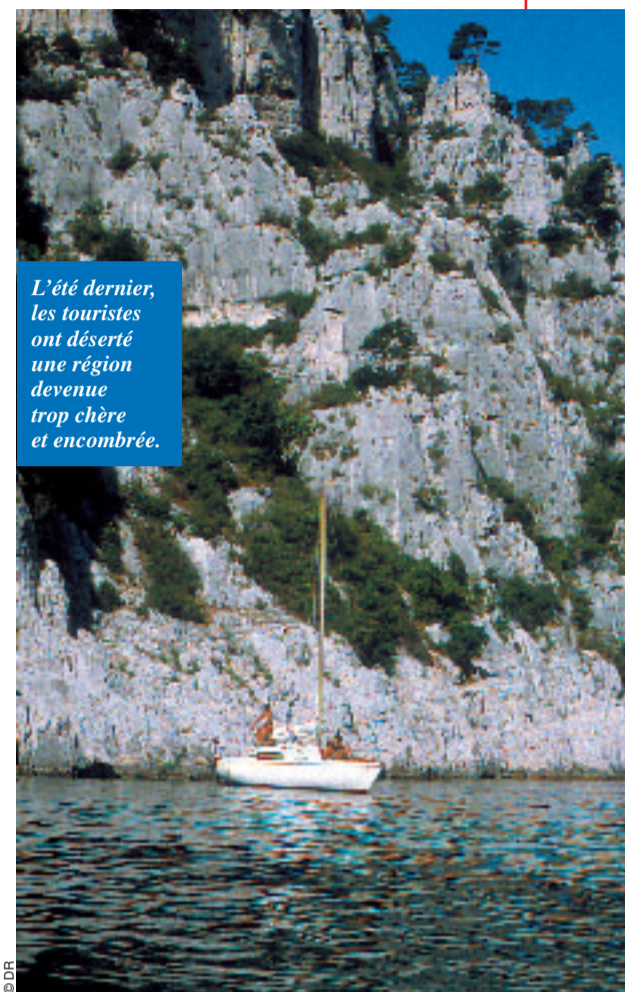
Les retards sont particulièrement accusés dans les Bouches-du-Rhône et ce, quel que soit le bac.

On notera en particulier le retard en matière d'accès au bac S dont la conséquence est la faiblesse du nombre d'étudiants dans les filières scientifiques à l'Université. Pourtant, que d'énergie la FSU a dû déployer pour faire inscrire dans le PRDF⁽¹⁾ l'objectif d'élévation de l'ensemble des qualifications, l'élargissement du taux d'accès aux différents bacs et l'augmentation du taux de poursuite d'études à l'Université ! C'était en 2001-2002 : la Région était déjà dirigée par la gauche, les deux recteurs et le préfet avaient été nommés par un gouvernement de gauche. Notre académie se caractérise aussi par un apprentissage très important et en forte progression. Mais une grande partie des contrats est rompue avant la fin de la formation. Cette situation explique un taux d'échec élevé aux examens professionnels, mais aussi un très faible taux de poursuite d'études post-BEP. Le taux de passage en Première d'adaptation place notre académie à l'avant-dernier rang, juste derrière Nice.

La voie technologique, en particulier industrielle, est en déclin. Les recteurs successifs n'ont eu de cesse que de privilégier la voie professionnelle, sans apporter les moyens nécessaires à cette politique : cette année, alors qu'en fin de Troisième nous constatons 1 000 décisions d'orientation de plus vers une Seconde de BEP, la capacité d'accueil affiche une baisse de -1,03 % (2,7 % pour les BEP industriels). La conséquence inévitable ne peut être que le renforcement de l'apprentissage et l'impossible augmentation du taux d'accès au bac. On a ainsi déplacé les flux vers la voie professionnelle, y compris sous statut salarié, aux dépens de la voie générale et technologique.

INÉGALITÉS SCOLAIRES, SOCIALES ET SPATIALES

Si l'on veut dégripper le processus de démocratisation scolaire, il faut se donner les moyens de politiques publiques qui luttent contre les ségrégations sociales mais aussi spatiales notamment dans les grands ensembles urbains. Car les inégalités sociales et spatiales se sont fortement accrues, entraînant de graves différenciations entre établissements selon les zones géographiques. Aujourd'hui, les quartiers s'homogénéisent sur le plan social : les couches moyennes mais aussi populaires, si elles le peuvent, quittent les quartiers de relégation, à cause des conditions de vie difficiles dans ces espaces, mais aussi pour la scolarisation de leurs enfants. Il y a une véritable « *barrière matérielle, sociale, ethnique* »⁽²⁾ qui s'est ainsi mise en place. Alors, le sentiment de rejet domine chez les habitants de ces quartiers. Les jeunes en particulier reprochent aux enseignants et travailleurs sociaux de vouloir tout faire pour les intégrer à une société qui, elle, ne les intègre pas,



L'été dernier, les touristes ont déserté une région devenue trop chère et encombrée.

Décisions d'orientation (fin de Troisième) dans l'académie d'Aix-Marseille 2002/2003						
Bassins	2 ^e GT	BEP	CAP2	Redt	App.	Autres
Aix-Pertuis	64,49	23,42	0,66	5,67	5,06	0,69
Marseille Nord	43,06	41,36	7,86	3,82	2,12	1,77
Académie	59	28,84	2,31	6,22	2,86	0,77

On observe 21,5 points de différence entre le pays d'Aix et Marseille Nord pour le taux de passage en Seconde générale et technologique.

si bien qu'ils arrivent à penser qu'elle ne peut être la leur.

La question scolaire est indissociable de la question sociale. Certains ouvrages récents ont analysé ce problème ; celui de S. Beaud⁽³⁾ conclut : « *l'abandon des cités à elles-mêmes, le sous-encadrement des jeunes des cités à l'école comme dans le travail social, l'échec scolaire de plus en plus coûteux des plus défavorisés, l'acceptation de la précarité structurelle, l'absence de solidarité avec cette jeunesse sacrifiée, le racisme ordinaire et la discrimination à l'embauche (...) entretiennent jour après jour le désespoir et le ressentiment croissants chez tous ces jeunes. Autant de bombes à retardement.* »

Il n'y aura de progrès scolaires que dans la mesure

breux établissements sont classés ZEP, « sensible » et « violence ». C'est ce qui a conduit, à l'initiative de la FSU, les syndicats enseignants et les parents d'élèves à demander un plan d'urgence en particulier pour les Bouches-du-Rhône. À Marseille, il faut construire des locaux (écoles, collèges, lycées) pour accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves. La situation est devenue particulièrement dramatique dans le centre-ville.

La scolarisation à deux ans a reculé par manque de moyens, mais aussi de locaux. Les structures spécifiques que l'on peut regrouper sous le terme d'enseignement spécialisé doivent être développées, avec des maîtres mieux formés et spécialisés. Les SEGPA sont ici en nombre très insuffisant dans le public.

La prise en charge des primo-arrivants à chaque niveau de la scolarité doit être une priorité, en renforçant le palier Troisième/Seconde qui reste fortement déficitaire : l'accueil des jeunes d'origine étrangère en lycée relève toujours d'une « mission impossible ». On sait qu'ils sont particulièrement nombreux dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Une véritable école de la réussite pour tous les élèves reste à inventer et à mettre en œuvre. Et ce ne sont pas les projets Fillon et Borloo qui le permettront.

(1) Plan régional de développement des formations.
(2) J. Donzelot, *Les nouvelles inégalités et la fragmentation territoriale*, in *Esprit*, novembre 2003.

(3) On lira avec intérêt quelques ouvrages récents : R. Castel, *L'insécurité sociale*, Le Seuil, 2003. S. Beaud et M. Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale, Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, 2003. Younes Amrani, S. Beaud, *Pays de malheur, Un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, 2004. E. Maurin, *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, Le Seuil, 2004.

Sources utilisées pour les tableaux

- Géographie de l'École n° 8, avril 2003, DEP-MEN.
- Notes d'information 03-34, résultats définitifs du bac 2002, DEP-MEN.
- Rectorat-SAIO.



À l'initiative de la FSU, les syndicats enseignants et les parents d'élèves demandent un plan d'urgence en particulier pour les Bouches-du-Rhône.

l'industrie, importante dans les Bouches-du-Rhône, décroît au profit du tertiaire. Des pôles hautement compétitifs, attirant une population active très qualifiée venue d'autres régions françaises se sont formés autour d'Aix. Dans le même temps, de nom-

Chômage et précarité		
	Taux de chômage 2001 (%)	Proportion de RMIstes 2002 (pour 1 000 hab.)
B.-du-Rhône	14	72,2
Vaucluse	11,4	44,7
France	8,7	31,2

Pourcentage de boursiers 2001-2002 (public, collèges)	
Aix-Marseille	32,1
France	24,6

Les pourcentages de chômeurs, de RMIstes et de boursiers sont parmi les plus élevés de France.

LA SEMAINE

DE DEUX PROFESSEURS-STAGIAIRES

PASCAL CRÉMOUX, professeur stagiaire de technologie, collège Jules-Valéri à Nice

Fier d'avoir réussi mon concours de professeur et d'avoir obtenu l'académie que je souhaitais pour mon stage en responsabilité, voici que le début d'année scolaire s'est avéré moins rose que je ne m'y attendais.

À la rentrée des classes les grandes angoisses des stagiaires sont :

1. Comment monter un cours ?
2. Comment le faire passer aux élèves ?
3. Comment tenir la classe en cas de problème ?

À ces angoisses l'IUFM n'a pas apporté toutes les réponses que j'attendais. Les premières séances ont simplement consisté à décrire « Un bon professeur » en le définissant de manière abstraite (être « motivé », être « juste », être « vivant »...), sans donner aucune indication précise quant au contenu d'un cours, à la gestion du temps... En fait l'IUFM nous a appris à monter un cours 15 jours après le 1^{er} septembre ! Nous avions eu le temps de partir sur de mauvaises bases. Au terme de ce premier trimestre, il apparaît que l'IUFM, qui est une institution utile aux jeunes enseignants, se fourvoie en réalité à cause d'une séparation trop marquée entre la théorie et la pratique. Les formations ne répondent pas assez souvent, pas assez bien parfois, aux problèmes liés à l'hétérogénéité des situations d'enseignement.



Heureusement le stage en responsabilité est là ; avec l'aide du tuteur, nous pouvons travailler plus sereinement et avancer dans le programme. Mais je ne suis que stagiaire dans mon établissement, et il est difficile de s'investir et de faire des projets quand on sait que l'an prochain il y a très peu de chance que nous soyons dans le même établissement (voire dans la même académie). Alors il faudra repartir de zéro.

Pour nous faire entendre, il reste les mouvements de grève. Celle du 7 décembre dernier, par exemple. Des coups d'éclats qui permettent en tout cas de mettre l'accent sur les problèmes existants. Et si personne n'appelle à lutter pour l'Éducation nationale, qui la défendra ?

DAVID NOËL, professeur certifié stagiaire d'histoire-géographie, collège Amiral-Lejeune à Amiens.

Le premier trimestre s'achève, et je ne peux m'empêcher d'avoir un regret : celui d'avoir dû batailler ferme pour rattraper un début d'année catastrophique. Lancé dans le grand bain devant une classe sans formation pratique adaptée, ce n'est qu'après avoir participé à une formation optionnelle d'improvisation théâtrale délivrée à l'IUFM pendant les vacances de Toussaint que j'ai commencé, enfin, à mieux communiquer et à capter l'attention de ma classe de Cinquième.



Ce type de formation pratique – un travail sur le souffle, la voix, le regard, le corps... – devrait être dispensé dès le début du mois de septembre (voire, à la fin du mois d'août ?). C'est quelque chose qui m'a beaucoup manqué dans ma formation à l'IUFM.

Dans l'ensemble, cette formation est lourde et génératrice d'anxiété. Chacun des dossiers est évalué : c'est beaucoup de travail et beaucoup d'angoisse pour de jeunes stagiaires qui découvrent un métier passionnant, mais exigeant. Plus l'année avance, et plus l'angoisse de la titularisation se renforce.

Ce métier exigeant, je l'ai choisi et il me plaît, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai fait grève, mardi 7 décembre, c'est pour cela que je suis allé manifester, devant le rectorat, avec près de 300 collègues. Comment accepter les propos de Renaud Dutreil, devant ses amis ultra-libéraux de la fondation Concorde ? L'école manque de moyens, les surveillants, les infirmières scolaires ne sont pas assez nombreux, alors être méprisé, c'est insupportable. On a le sentiment que le gouvernement s'est lancé dans une guerre sociale sourde, mais ininterrompue contre l'ensemble des services publics. L'Éducation nationale est aux premières loges, tout simplement, et notre responsabilité est immense. Alors, j'espère que la lutte reprendra en janvier, et que nous serons encore plus nombreux !

Propos recueillis par Francis Valenti

Sciences médico-sociales : audience au ministère

Le SNES a été reçu le 26 novembre 2004 par Rolland Jouve, conseiller technique chargé des relations sociales et institutionnelles. Il s'est déclaré tout à fait favorable à l'accélération des décisions relatives à la création d'un BTS spécifique SMS afin de s'inscrire dans la continuité de l'actuelle rénovation de la série SMS. Les réponses du ministère n'ont donc jamais été aussi favorables sur ce point, et pour finaliser la décision, le SNES sera reçu début janvier par C. Patoz, Conseiller technique de l'enseignement technologique et professionnel et F. Jugnet, chargé des relations avec le ministère de la santé. Le SNES reposera la question de la création de ce BTS lors de la réunion plénière de la 20^e CPC du 10 décembre 2004.

Le SNES a exprimé une nouvelle fois la nécessité de créer des classes « préparatoires » aux concours (demande « comprise » par R. Jouve car des besoins réels existent en terme de formations paramédicales et sociales, mais difficiles à mettre en place actuellement) et de créer une agrégation pour les enseignants certifiés STMS (demande qui, elle, n'a eu aucun écho). Le SNES a d'autre part évoqué la nécessité de mettre en cohérence l'actuelle rénovation de la série SMS avec toutes les formations post-baccalauréat (rénovation de certains BTS, publication des textes d'application de la rénovation du diplôme de conseiller ESF).

• **Rénovation de la série technologique SMS** : elle s'inscrit dans la rénovation globale des séries technologiques. Un groupe de travail a été mis en place par l'IG en novembre. La rénovation concerne toutes les disciplines (Première, Terminale) et les épreuves du baccalauréat. Les objectifs : faire du baccalauréat un diplôme ouvrant essentiellement sur des études supérieures diversifiées ; développer les savoirs en lien avec la spécificité des métiers sanitaires et sociaux ; recentrer la formation sur la démarche technologique ; développer l'interdisciplinarité. En janvier commenceront les travaux sur les contenus disciplinaires.

Pour plus d'informations, consultez le site SMS du SNES.

Faites-nous part de vos remarques, réflexions, propositions...

Mireille Schön, Dominique Balducci
enseignements.technologiques@snes.edu

CONCOURS OU COMMENT PESER SUR LA PROFESSION

Le ministre n'a pas repris à son compte les propositions les plus contestées du rapport Thélot, comme la suppression de l'année de préparation par exemple. Pour autant, il ne s'agit pas d'un renoncement. Les attaques contre les concours sont plus contournées mais pas moins cohérentes et redoutables.

Le rapport annexé au projet de loi affiche plusieurs options qui relèvent d'une même logique : faire des concours un instrument de la transformation en profondeur de la profession à l'occasion de son renouvellement massif dans les prochaines années. Il s'agit d'abord d'introduire la bivalence par le développement des certifications complémentaires. Un dispositif existe déjà, qui se met actuellement en place dans les académies. Il concerne des spécialités qui ne sont pas couvertes par les concours (théâtre, danse et cinéma pour les arts, enseignement du français langue seconde, enseignement en langue étrangère d'une discipline non-linguistique).

Le projet du ministre consiste à la fois :
• à étendre les certifications complémentaires à

des champs disciplinaires couverts par les concours (lettres, langues, mathématiques) ;
- à les introduire dans les concours par une épreuve spécifique dont il n'est pas précisé si elle serait optionnelle ou obligatoire.

Dès lors pourrait-on constituer un vivier massif d'enseignants qui ne pourraient refuser d'assurer les remplacements dans une discipline « connexe » du socle commun.

Il est question par ailleurs d'étendre et de modifier un autre dispositif déjà existant. Au prétexte de diversifier les recrutements, le ministre projette d'ouvrir les troisièmes concours à « des personnes ayant acquis une expérience professionnelle de 5 ans dans le secteur privé » tout en supprimant les conditions de diplôme (actuellement Bac +3). Des dispositifs dérogatoires ont déjà été imposés qui permettent d'être candidat aux CAPES et CAPLP2 externes sans condition de diplômes, mais qui concernent des personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 7 ans en qualité de cadre.

En multipliant les dérogations à la condition de diplôme, c'est la règle commune qui deviendrait

caduque et le niveau de recrutement qui serait remis en cause.

À cela s'ajoute le projet de développer le recrutement des professeurs associés « issus des milieux professionnels » à l'initiative des chefs d'établissement. L'objectif affiché est, une fois encore, « de diversifier » les recrutements. Comment ne pas y voir un moyen de contourner le recrutement par concours, notamment dans les disciplines techniques pour lesquelles, soit dit en passant, les concours sont fermés pour l'essentiel à la session 2005 ?

■ Francis Valenti

Concours : réouvrir les inscriptions !

Le ministère persiste dans son refus d'une réouverture temporaire des serveurs de confirmation d'inscription.

Pour autant, nous ne voulons pas en rester là. Jeudi 16 décembre, le SNES participe à une réunion avec l'UNEF, le SE-UNSA et des étudiants concernés pour examiner les modalités d'une intervention commune. À suivre, sur le site Internet du SNES.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES LE CHOIX D'AFFAIBLIR LA SÉRIE ES

Les sciences économiques et sociales et la filière ES risquent de payer un très lourd tribut si le projet de loi devait être maintenu en l'état.

Le nouveau projet de loi présenté par le ministre de l'Éducation nationale le 3 décembre dernier ne fait que renforcer les inquiétudes qui sont les nôtres depuis que nous avons connaissance des mesures susceptibles d'être prises. Ce projet concerne l'ensemble de l'école et beaucoup de disciplines seront touchées par la logique budgétaire qui semble guider les propositions de M. Fillon.

En supprimant la deuxième option de détermination dans toutes les classes de Seconde et en mettant de fait les SES en « concurrence » avec la

LV2, indispensable pour la poursuite d'études supérieures longues, les effectifs d'élèves choisissant les SES risquent de fondre comme neige au soleil (45 % des élèves de Seconde choisissent actuellement les SES et le couple LV2-SES en représente 41 %).

Le projet de loi est porteur d'une profonde carence en matière d'orientation des élèves. En effet, en détruisant le vivier, en Seconde, à partir duquel les choix pouvaient se construire, en particulier vers la série ES mais également la L, la STG, en ne permettant plus aux élèves d'avoir le moindre contact avec une discipline qui est pourtant la dominante d'une série avant de l'avoir choisie de façon définitive pour la classe de Première (mais alors sur quelle base ?), le projet de loi fait preuve d'une totale incohérence pédagogique... mais sans doute d'une parfaite cohérence budgétaire !

En effet, le ministère peut ainsi prétendre récupérer des centaines de postes en SES. Si on y ajoute la

suppression des heures de TPE en Terminale et les heures de dédoublement à tous les niveaux, dont bénéficie actuellement l'enseignement des SES, il faudra probablement parler en milliers...

La suppression des dédoublements en SES n'est pas anodine : elle remettra en cause un des fondements de la discipline, l'utilisation de méthodes actives, le travail sur documents, l'utilisation des outils informatiques qui nécessitent, à certains moments, des groupes à effectifs réduits.

De plus, les propositions d'options en L et ES ont une forte connotation de gestion (gestion des ressources humaines, gestion des entreprises), sans doute sous la pression d'un organisme patronal.

Les professeurs de SES ont donc toutes les raisons d'être inquiets et se mobiliseront pour faire échec à ce projet de loi dès le 16 décembre et au-delà, une action nationale le 12 janvier est en préparation.

■ Georges Ortusi, Gisèle Jean

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2004

CO-Psy : l'hémorragie continue !

Non content d'avoir déjà divisé les recrutements par deux pour la prochaine rentrée, le ministère vient de rendre publique la liste des académies dans lesquelles des suppressions de postes seront opérées. 49 postes et demi seront soustraits au terrain alors que le taux de prise en charge moyenne est de 1 400 élèves pour un CO-Psy et que, contrairement à ce qu'affirme l'administration, la grande majorité des académies n'est pas en surnombre mais en sous-nombre ! 143 postes votés au budget n'ont pas été délégués dans les académies et à ce jour aucune réponse ne nous a été apportée sur l'utilisation de ces emplois. Le ministre actuel a-t-il décidé de faire concurrence au précédent en matière de cécité et de surdité. N'est-ce pas dans le *Miroir du débat* que la demande de CO-Psy apparaît, aux dires du rédacteur lui-même « comme un slogan », tant il est massif ? Nous appelons l'ensemble des collègues à manifester leur opposition à ces mesures, comme nous le ferons lors du CTPM du 17 décembre, en s'adressant rapidement au MEN pour le remercier de ce petit cadeau de fin d'année ! Participons très activement à toutes les actions qui seront organisées dès janvier pour la défense du service public et de l'Éducation nationale.

Catherine Remermier

Mathématiques en STG

Le SNES a rencontré le groupe chargé du programme de mathématiques en STG. Selon les spécialités de Terminale, l'horaire de mathématiques de Terminale sera de deux ou trois heures. Le programme de Première STG a été publié au BO n° 5 du 9/11/04. Ce programme a fait le choix d'un rééquilibrage entre *fonctions numériques* et *information chiffrée* en faveur du dernier domaine. Dans le prolongement du cours de Première, quelle que soit la spécialité de la série, le projet prévoit l'étude des taux d'évolution (taux moyen, indices, approximations sous certaines conditions), des suites arithmétiques et géométriques (sommes de termes consécutifs) de l'ajustement affine en statistique, des probabilités conditionnelles et de l'indépendance, de la fonction dérivée (somme produit quotient) et des exposants réels. Pour ceux qui bénéficieront d'un horaire de trois heures le calcul intégral disparaît tandis que s'ajoutent la programmation linéaire, le logarithme népérien, les fonctions exponentielles et puissances. N'y avait-il pas d'autres approches possibles de ln et exponentielle ? Le projet de spécialité math en TL propose une introduction de la fonction exponentielle à partir des suites géométriques, la fonction ln étant définie comme réciproque : cette démarche ne serait-elle pas mieux adaptée pour des économistes gestionnaires ? Le projet propose, en liaison avec les suites géométriques, l'étude d'exemples de calcul financier (valeur actuelle, emprunt) alors que les programmes des disciplines techniques n'y font pas explicitement référence. Est-il raisonnable que ces contenus soient à la seule charge du professeur de mathématiques ? Quelle concertation y a-t-il entre les concepteurs de programmes des disciplines techniques et celles d'enseignement général ? Dans quelle mesure ces changements seront-ils pris en compte dans les programmes des BTS comptabilité ? Sans désaccord de fond avec le projet de Première, nous avons voté contre le programme de Première : la suppression des modules rend, de fait, impossible l'utilisation effective par les élèves de l'outil informatique et la prise en charge de l'hétérogénéité de ces classes souvent surchargées. L'US n° 607 du 16/10/2004 a lancé un appel pour le rétablissement des modules en Première sous forme de courrier individuel à adresser au ministère. Cet appel reste d'actualité. Le projet de programme va être soumis à consultation au premier trimestre 2005. Ce sera l'occasion de s'exprimer. Pour plus d'informations et pour l'appel, voir sur le site du SNES www.snes.edu.

Roland Hubert, Brigitte Sotura

TPE EN TERMINALE REFUS DE LA SUPPRESSION

Le SNES s'est élevé contre la manière expéditive dont le ministère raye d'un trait de plume l'investissement et l'engagement des élèves et des équipes pédagogiques. En préalable, des organisations dont l'UNSA, la CFDT la PEEP et la FCPE ont présenté un vœu demandant au ministère de renoncer à sa proposition. Cette décision est ressentie comme une forme de mépris pour leur travail, pour récupérer deux heures par division de Terminale. Le SNES dépose un vœu demandant au ministère :

- de retirer ce point à l'ordre du jour du CSE;
- de publier tous les rapports ou études sur le dispositif;
- de mener en conséquence une réflexion et un débat sur les moyens, les dispositifs et les pratiques permettant un travail interdisciplinaire au lycée, et le développement chez les élèves de compétences documentaires. Cela s'inscrit, au-delà des TPE, dans le cadre du débat sur la loi d'orientation.

La FCPE remet les 7 500 signatures de la pétition du « café pédagogique ».

Réponse de la DESCO : S'il n'y a pas de décision aujourd'hui, les TPE ne seront pas évalués au bac en 2006. Aucun rapport n'a été fait sur les TPE en Terminale ; les élèves ont

trop d'heures de cours : il faut alléger les horaires et on a réduit déjà l'horaire de LV, HG en S, philosophie. Les TPE préparent-ils vraiment à l'enseignement supérieur ? La suppression n'interdit pas l'interdisciplinarité et la réflexion des équipes pédagogiques. Elle affirme n'avoir jamais dit que les professeurs ne travaillaient pas en TPE. D'ailleurs, les TPE ne sont pas supprimés en Première.

VOTES

Vœu FCPE-CFDT-UNSA-PEEP. Pour : 28, Contre : 4, Refus de Vote : 17 (dont FSU) Abstention : 0

Vœu SNES. Pour : 17 (dont FSU), Contre : 4, Refus de Vote : 26, Abstention : 1

Malgré ces résultats, le ministère a maintenu sa proposition. Le SNES a rappelé son attachement au travail interdisciplinaire et à la recherche documentaire, largement intégrés dans les pratiques. La mise en place des TPE a suscité des interrogations qu'a soulevées le SNES (place des TPE dans le baccalauréat, apports réels et à quels élèves, statut d'un enseignement obligatoire avec une évaluation facultative, engorgement des CDI...). Il a formulé des exigences (évaluation externe, amélioration des conditions d'encadrement, choix des thèmes...). En renouvelant sa demande de



bilan, le SNES a confirmé qu'il ne pouvait accepter cette décision conduisant à la diminution de deux heures de l'horaire des élèves par classe de Terminale et à la remise en cause d'une innovation imposée puis supprimée sans bilan.

VOTES

Suppression des TPE en Terminale. Pour : 4, Contre : 45 dont FSU, Refus de Vote : 0, Abstention : 1

■ Gisèle Jean

TECHNOLOGIE COLLÈGE RAISONS D'UN VOTE, ET APRÈS... ?

Le préambule du programme, et le programme de Sixième ont été présentés

Le CSE n'a qu'un avis consultatif. L'alternative était la suivante :

- laisser le texte d'origine en l'état, texte rejeté par la profession, texte remettant en cause la technologie, l'assimilant aux sciences appliquées, et voter contre;
 - participer activement à la consultation en proposant une refonte du préambule rétablissant le sens profond défini par la commission chargée d'installer la discipline en 1985 (COPRET), le sens de nos choix pour la technologie, en amendant le texte jusqu'en séance, pour que le texte qui sera appliqué soit le moins éloigné possible de nos positions.
- Le texte a beaucoup évolué, et même s'il reste assez loin de nos aspirations, il peut permettre d'enseigner, partiellement, la technologie en collège, car nous avons obtenu :
- que le préambule fasse référence aux conclusions des travaux de la COPRET;
 - que la technologie soit reconnue comme discipline d'enseignement au collège dès la Sixième, source de connaissances et de savoir-faire dans le cursus de l'élève de collège, contribuant à part entière à l'édification d'une culture commune.

Le premier projet non débattu, mis en consultation contre l'avis des syndicats et des associations, remettait en cause la technologie. Nous avons contesté les méthodes de travail du groupe et la consultation.

Nous resterons très vigilants sur les programmes de Cinquième, Quatrième et Troisième, et demandons une réelle concertation.

• Nous nous félicitons du report du programme de Troisième et de la reconnaissance des TICE comme objet d'enseignement.

Nous n'avons pas obtenu satisfaction sur la mise en place des groupes réduits sans réduction de l'horaire élève. Comme l'indique le rapport de l'inspection générale (chargée d'un audit sur le fonctionnement de la discipline), l'absence de travail en groupe est un lourd handicap pour le fonctionnement normal de la discipline. Mais nous continuons de penser que la démarche de

projet, le cycle de vie des produits et les pratiques sociales demeurent dans le socle commun qui fonde la discipline. Le SNES entend le rappeler, au cours des consultations qui devront précéder la mise en place des programmes du cycle central et de la Troisième.

VOTES

Pour : 10 (dont SNALC), Contre : 3 (dont SGEN), Abstention : 25 (dont FSU), Refus de Vote : 0

Aussi nous nous associons pleinement à l'initiative d'universitaires, de membres de corps d'inspection, d'enseignants, d'associations de professionnels de l'éducation technologique, qui proposent de signer et d'envoyer une pétition destinée à défendre une certaine idée de l'éducation technologique, conception qui est aussi la nôtre. Il est possible de signer cette pétition à l'adresse : <http://www.pagestec.org/signature>, ou bien encore là où elle est mise à disposition.

■ G. J.

LANGUES ANCIENNES RUPTURE D'EQUILIBRE

Coefficient 3 sur les épreuves facultatives de langues anciennes.

Le SNES ne peut pas approuver la proposition pour plusieurs raisons :

- elle n'est pas de nature à modifier l'évolution de la place de ces disciplines, en ne traitant que de la dernière année du lycée, alors même qu'il y a absence d'une option « grand commençant » en Seconde ou même en Première ;
- elle risque d'aggraver sérieusement la situation d'autres disciplines déjà très fragiles : LV3, langues régionales et enseignements artistiques...
- elle rompt les équilibres du baccalauréat en attribuant à une option facultative un coefficient supérieur à l'oral de l'EAF et à l'EPS dans toutes les séries ou au coefficient attribué aux spécialités en S et ES par exemple. On peut s'étonner de l'apparente légèreté avec laquelle le ministère oublie d'aborder cette question !

VOTES

Coefficient 3 en langues anciennes et suppression de l'épreuve de TPE au baccalauréat :

Pour : 4, Contre : 45 (dont SNES), Refus de Vote : 0, Abstention : 1

■ G. J.



Commande express pour Noël !

ATTENTION ! Pour recevoir ces livres en urgence, commander sur le site www.adapt.snes.edu (accessible aussi par le site du SNES : www.snes.edu) avec paiement par carte. Envoi immédiat. Ou commander à Adapt Éditions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris avec chèque correspondant libellé à l'ordre d'Adapt (port gratuit)








- **Avicenne et Averroès - Médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam.** Portrait et histoire de deux très grands médecins et philosophes de la civilisation arabo-musulmane, passeurs de l'héritage antique et novateurs (le fonctionnement du cerveau, le malade comme sujet, l'hygiène de vie) : Avicenne au XI^e siècle en Iran et Averroès au XII^e siècle en Andalousie. De Paul Mazliak, Vuibert/Adapt, 248 pages, mars 2004, 25 €
- **La biologie du XX^e siècle. Les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences.** Ce livre présente une synthèse claire et rigoureuse des acquis essentiels du XX^e siècle qui ont changé fondamentalement notre connaissance de la vie, ainsi qu'un aperçu des problèmes d'aujourd'hui. De Paul Mazliak, Vuibert/Adapt, 2001, 352 pages, 29 €
- **La science au péril de sa vie - les aventuriers de la mesure du monde.** Ou les fabuleuses aventures des astronomes du XVIII^e siècle, qui partirent à l'autre bout du monde vérifier la rotondité de la Terre et sa distance au Soleil, ou établir le système métrique. Aussi palpitant qu'un roman. Prix spécial du livre d'astronomie de l'année 2002. De Arkan Simaan, Vuibert/Adapt, 2002, 205 pages, 20 €
- **L'image du Monde, des Babyloniens à Newton.** Trois millénaires pour découvrir que la Terre n'est pas au centre du monde et qu'elle tourne autour du Soleil. La science comme un roman. De Arkan Simaan et Joëlle Fontaine, 1999, 240 pages, 14,48 €
- **Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel.** Histoire de l'optique jusqu'à la découverte de la transversalité de la vibration lumineuse. De Jean Rosmorduc, Vinca Rosmorduc et Françoise Dutour, 2004, 176 pages, 19 €
- **Aventures d'écriture.** Les ateliers d'écriture comme aventure créatrice : témoignages de pratiques variées dans les lieux les plus divers (dont un entretien avec François Bon). Coordonné par Véronique Vanier, 2002, 136 pages, 14 €
- **CD-Rom : Littérature française - Les 200 œuvres les plus étudiées dans le secondaire**
Qui n'a pas rêvé de concentrer six rayons de sa bibliothèque sur un seul disque ou de rechercher dans quelle œuvre se trouvent telle phrase ou tel vers ? Ce CD-Rom propose les grands classiques en œuvre complète avec un moteur de recherche efficace (choix effectué d'après les listes d'oral du bac). 44,21 €

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commande : _____

À envoyer à Adapt Éditions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'Adapt (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

LA FUTURE LOI D'ORIENTATION NE PEUT LES IGNORER !

COLLOQUE NATIONAL SNES-SNEP

L'ART, ÇA S'APPREND ! L'ART, ÇA S'ENSEIGNE !

Judi 3 et vendredi 4 février 2005

**Maison internationale de la Cité internationale Universitaire de Paris
17, bd. Jourdan, 75014 Paris, RER B arrêt Cité Universitaire.**

Ce colloque s'adresse à tous : enseignants d'arts plastiques, éducation musicale, danse et arts du cirque, cinéma-audiovisuel, théâtre, arts appliqués, histoire des arts, collègues intéressés par les disciplines artistiques et leurs enjeux : culture commune, démocratisation, inégalités...

Dans le contexte du projet de loi d'orientation qui évacue les disciplines artistiques et l'éducation physique et sportive du « socle commun », qui met en avant la question des goûts et des talents au détriment de la formation pour tous et de la culture commune, ce colloque est une nouvelle étape dans la réflexion et la mobilisation.

Inscriptions : téléchargez le 4 pages à la une du site www.snes.edu ou téléphonez au 01 40 63 28 47. Déposez votre demande d'autorisation d'absence (la même que pour les stages) avant le 3 janvier (téléchargeable sur http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=842)

**Judi 3 février
Matin**

1. L'art s'enseigne

Introduction SNES/SNEP.

Les enseignements artistiques au regard des sciences de l'éducation et de l'expérience professionnelle.

2. Table ronde et ateliers en parallèle

• table ronde « arts appliqués » ;

• ateliers : présentation et analyse de séquences de cours dans différentes disciplines artistiques. Qu'est-ce qu'on enseigne, qu'est-ce qui s'apprend ?

Après-midi

1. Les inégalités

Les inégalités d'accès aux arts dans l'école et hors l'école. Les inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

2. Art, politique, société

L'artiste dans la Cité. Art et politique. Relations de la société avec les arts et avec les enseignements artistiques.

Vendredi 4 février

Matin

1. Table ronde et ateliers en parallèle

• table ronde : « Les activités artistiques en EPS : quels enjeux ? ».

• ateliers.

2. L'art s'apprend

Qu'apprend-on dans les disciplines artistiques ? Quelles perspectives ? Points de vue d'universitaires, IPR, chercheurs. Débat.

Après-midi

• table ronde : formation initiale et formation continue ;

• synthèse des ateliers et tables rondes ;

• conclusions.



© Clément Martin

Intervenants (au moment où nous mettons sous presse) : F. Baluteau (Sciences de l'Éducation ISPEF-Université Lumière Lyon 2), G. Boudinet (maître de conférence Paris VIII, groupe ESCOL, chercheur en Sciences de l'Éducation musicale), D. Château (Professeur d'Esthétique PARIS I Sorbonne), T. Tribalat (IPR IA EPS Lille), C. Patinet (Professeur d'EPS collègue Les Bourgognes Chantilly), J.-A. Bron (enseignant en études cinématographiques Université Paris X Nanterre), R. Monticelli (délégué académique à l'éducation artistique rectorat de Nice), N. Frize (compositeur), E. Pignon-Ernest (artiste plasticien), L. Dréano (coordonnateur général de la culture), un chorégraphe. **Sous réserve :** D. Bezace (auteur, comédien, metteur en scène, directeur du Théâtre de la Commune, Aubervilliers).

Des enseignants, formateurs, syndicalistes interviendront dans les ateliers et les tables rondes. Pour plus de précisions : http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id_rubrique=94

MANIFESTE POUR L'ART À L'ÉCOLE UN PROJET AMBITIEUX RESTE À CONSTRUIRE

Les activités artistiques sont au cœur de notre société, l'éclairant, la contestant souvent, la transformant aussi. Les preuves quotidiennes foisonnent et sont visibles, palpables, audibles. Créateur de lien dans la société, l'art est aussi expression de ses singularités. Il est parfois instrumentalisé, fréquemment confisqué au profit d'une minorité. Il est toujours un témoin de son époque et donne des clés pour s'ouvrir au monde et se construire.

L'école a ainsi le devoir de permettre à tous les élèves d'accéder à cette lecture du monde, dans une posture critique et citoyenne, par des chemins divers qui mêlent pratiques artistiques, expériences, création, imagination, contact avec les œuvres et avec les artistes.

Lieux d'appropriation privilégiée de concepts et de savoirs originaux et modernes, les enseignements artistiques sont largement ouverts à différents domaines : musique, arts plastiques, arts appliqués, danse, cinéma et audiovisuel, théâtre, histoire des arts, arts du cirque... Ils permettent naturellement de construire des projets interdisciplinaires, de développer des projets de classe, et savent s'appuyer sur des partenariats.

Pourtant, malgré ces évolutions, les enseignements artistiques et plus largement, **l'éducation artistique et culturelle n'ont pas encore trouvé la place qu'ils méritent dans le système scolaire.**

La future loi d'orientation pour l'école doit la leur donner.

• La place des enseignements artistiques doit être reconnue, confortée, pérennisée. Leur caractère obligatoire ne doit en aucun cas être remis en cause, de l'école à la fin du collège, et l'offre en lycée doit être considérablement renforcée. N'oublions pas, que pour la plupart des élèves, l'école seule leur donne accès à une formation et à une culture artistique et constitue un véritable enjeu de démocratisation. La loi d'orientation doit affirmer le caractère indispensable pour tous les élèves des enseignements artistiques. Ils ne sauraient être absents de la culture commune dispensée à tous.

• Les contenus disciplinaires doivent permettre de mieux prendre en compte certains domaines artistiques : notamment l'architecture (lecture et compréhension du paysage, dimensions spatiales, patrimoniales...), l'image dans toute sa complexité (plastique, sonore, virtuelle, publicitaire, médiatique...), la danse et les arts du cirque en éducation physique et sportive.

• Les conditions d'enseignement doivent être améliorées et l'effort d'équipement des établissements scolaires doit être poursuivi.

• Les chorales, ensembles instrumentaux, ateliers, dans lesquels aujourd'hui des milliers d'élèves et de professeurs s'investissent, doivent

être financés sur des dotations spécifiques et généralisés.

• La danse et les arts du cirque, dans le cadre de l'UNSS, doivent être développés.

• En s'appuyant sur les professeurs d'enseignements artistiques et d'éducation physique, sur les équipes pédagogiques et sur l'ensemble de la communauté scolaire, il faut créer de nouveaux espaces dans le temps scolaire facilitant la mise en œuvre de projets, par les équipes volontaires, avec des partenaires extérieurs, des collectivités locales, des artistes.

L'intervention des artistes intermittents dans ce cadre doit être clairement prise en compte dans leurs droits à indemnisation.

Ces espaces de création, de liberté, d'innovation, de citoyenneté, permettraient notamment de travailler en interdisciplinarité et permettraient aussi une plus grande ouverture dont l'école a besoin. Au-delà des enseignements artistiques, l'éducation artistique et culturelle doit être une obligation dans la formation de tous les élèves. Cette obligation doit elle aussi être affirmée dans la future loi d'orientation pour l'école.

L'ensemble des signataires demande des actes, des engagements à long terme, et un vrai budget pour l'Art à l'école qui doit cesser de dépendre des aléas de la vie politique.

Le SNES et le SNEP vous invitent à signer et faire signer ce manifeste (téléchargeable sur http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id_rubrique=94).

À renvoyer au SNES, enseignements artistiques, 1, rue de Courty, 75341 Paris cedex 07 ou signer en ligne : www.snes.edu

Premiers signataires : SNAC-FSU, SNU-CLIAS (FSU), UNSEN-CGT, CRAP

NOM-PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE OU ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

CNED : RÉADAPTATION ET RÉEMPLOI

Réadaptation

Nous rappelons la procédure habituelle : les collègues demandeurs sont généralement convoqués par un médecin du rectorat ou de l'inspection académique et, le plus souvent, par le service académique d'appui (SAA) qui étudie avec le candidat le projet de réadaptation.

Les dossiers complets sont examinés ensuite par les commissions paritaires académiques, parfois dès la rentrée de janvier.

Nous invitons les collègues à prendre contact rapidement avec la section SNES académique et à remplir une riche syndicale afin de permettre le suivi de la demande en commission paritaire et son évolution (affectation, modalités de service, sortie, etc.).

Réemploi

Si vous effectuez votre réadaptation au CNED, quand vous êtes en 3^e année de réadaptation, vous pouvez simultanément faire une demande de maintien pour une 4^e année en réadaptation et une demande de réemploi (affectation à titre définitif au CNED).

Votre candidature au réemploi, après examen par la CAPA, si elle est proposée par le recteur, sera examinée par un groupe de travail national fin juin 2005.

Attention ! Cette année (*BO* n° 41, p. 2925), le ministère a prévu une colonne pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la COTOREP, la catégorie (A, B, C) et le taux d'incapacité permanente éventuels.

Les collègues sont donc invités à établir un dossier COTOREP (à retirer auprès des DDASS départementales).

Bilan 2004

Il y avait 149 demandes à étudier pour 40 possibilités initiales réduites finalement à 35, compte tenu des demandes de prolongation accordées après 60 ans (43 entrées en 2003 pour 153 candidatures).

Notre analyse : depuis la création du réemploi, le ministère n'a jamais mis en place une réelle politique de santé en direction des personnels devenus malades ou handicapés. Le protocole signé en 2001 reste inconnu dans la majorité des académies sans la moindre réaction au niveau ministériel. La médecine de prévention, les conditions de travail, n'ont jamais été des priorités. Le reclassement est toujours aussi mal connu et reste marginal.

Or aujourd'hui, on se trouve confronté au CNED aux conséquences de la loi Fillon sur les retraites : des enseignants affectés en réemploi ont demandé une prolongation après 60 ans.

Résultat ? Des demandeurs n'ayant pas obtenu satisfaction ont demandé une réaffectation en présentiel sans garantie pour « tenir le coup » et des entrées en réemploi ont donc été bloquées.

La décision ministérielle d'inclure dans le document de candidature une rubrique relative aux seuls travailleurs reconnus handicapés nous inquiète particulièrement pour l'avenir du réemploi alors que la question des retraites pour invalidité reste entière.

Marie-Noëlle Gilbert, Colette Llech

LA MAISON DES ENSEIGNANTS



**vous invite à une réunion-débat
le mercredi 19 janvier à 14 h 30**

Lycée Saint-Louis

44, bd Saint-Michel, Paris 5^e

Les relations parents-école

La loi sur l'Éducation du 10 juillet 89 a reconnu les parents d'élèves comme membres de la communauté éducative. Quinze ans après, sur le terrain, cette transformation a-t-elle eu lieu ? Comment s'exprime-t-elle, dans une école en constant changement ? Comment construire un partenariat efficace, dont l'enjeu, au-delà de la réussite du jeune, est également celui de la construction du futur citoyen, et de l'apprentissage du vivre-ensemble ?

Avec Jean-Louis Auduc, Marie-Carmen Dupuy, Peggy Colcanap.

Maison des Enseignants
<http://lamaisondesenseignants.com>
Contact : mde.idf@wanadoo.fr
ou 06 81 63 81 51

Tarifs : 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à l'US • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

(92) Colombes centre, loue F3 60 m² + cave amén., jardin 100 m², cuis. amén., libre de suite, 20 mn de Paris, 1 150 €. Tél. 06 64 84 69 25.

(05) Briançon, 2 p., 4 pers., 340 €/s. Tél. 06 07 72 21 05

Val d'Isère, 4/5 pers., 35 m², balc., prix avantageux. Tél. 04 73 35 93 61.

Htes Vosges, coll. loue fév., gd chalet. Tél. 03 87 76 21 83.

Loue Guadeloupe été 2005, belle villa, pisc., 3 ch., 550 €/sem. Tél. 05 90 94 80 01. fischerdenis@wanadoo.fr

Loue Corse St Florent, 100 m plage, ttes périodes, appt et villas, vue mer, tt conf. Tél. 04 95 37 00 62/ 06 11 83 88 60.

(74) Croix Fry dom. La Clusaz, st. 4 pers., coin, nuit, fermé garage, pd pistes. Tél. 03 80 58 22 84.

Marrakech centre, coll loue appt tt conf, 4/5 pers., vac. scol. 350 €/sem. Autre 280 €/sem. Tél. 01 48 09 05 57.

Chalet 12 pers. maxi, très confort. Du 26/2 au 5/3 04 76 35 35 41.

Chamonix, studio F1, 4 pers. vacances février. Tél. 03 29 37 15 08.

Venise ds palais xvii, 10 mn Rialto, appt 90 m², jard. privé 4-6 pers., 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

Loue maison Noël/février. Hte Savoie, près pistes. Tél. 04 50 36 22 20.

(65) St Lary, coll. loue duplex, 6 pers. Tél. 05 62 31 51 95.

Alpe d'Huez, loue st. 4 pers. Tél. 03 89 27 39 41 / 06 85 66 08 62.

(74) Chamonix (Les Houches), F3 48 m², pied des pistes, 6 pers., 535 €/sem. Tél. 04 50 54 58 79.

Coll loue T1, bord de mer Lisbonne, toutes dates : 300 € la sem. Tél. 06 30 90 90 81.

(63) Super Besse, 2 p. + loggia, vue centre station, pking, vac. scol. 400 €/sem. Tél. 01 30 40 89 75.

Paris Gambetta, F2, 175 €/sem. 600 €/mois. Tél. 01 42 29 66 32.

Guadeloupe, stud. 305 €/s., F3 605 €/s, ds villa meub., clim., pisc., vue/mer, pro. Plage, marine, sport, marche tel GU 0590 85 14 66/ USA 202 686 9020 EM dlracine@aol.com site : www.columbia.edu/~jcr2104/photos

Loue F2, face Mt Blanc dom. Ski St Gervais/Megève vac. fév. 600 €/sem. Tél. 03 85 32 07 62. Savoie, ski intimiste et village typique, 230 €/sem. Tél. 03 29 06 55 39.

Arc 1800, stud. Sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Auris/ Alpe d'Huez, st. 4 pers., an 350 €, fév. 450 €, Pâques 250 €. Tél. 04 76 49 71 79.

(74) Prox. Gd Bornand La Clusaz, loue appt confort, 6 pers., en chalet, 360 €/sem. Tél. 06 74 28 61 63.

Loc. vac. scol., t.b. appt, Bagnolles-de-l'Orne, 228 €. Tél. 02 33 38 21 46.

Annecy, ski, F3, nov. juin, 250 €/sem. Tél. 06 88 60 40 69.

Col. loue Pralognan la Varoise, 2 pces 40 m², calme village, balcon sud. Prix inter. vac. fév. mars printemps. Tél. 01 44 59 37 88.

Paris Montmartre, loue ttes vac., appart 2/3 pers., 300 €/sem. Tél. 01 42 51 64 28.

Aur/ Alp/ Huez, st. 4/5p., Noël 290 € fév. 470 pd pistes. Tél. 04 76 56 82 84.

(05) Briançon Serre Che. 1200, loue T2, 33m², 6 couchages pied pistes, 308 à 616 €/sem. Tél. 04 92 20 18 47.

Guadeloupe, stud. 180 €/sem. Tél. 06 90 36 08 57. oceanes@ifrance.com

Tignes 4 pers., tt conf, gar, pied pistes. Tél. 03 20 97 04 94 ou 06 73 20 78 31.

Loue chalet Villard de Lans, 4/6 pers. vac. fév. Tél. 06 15 16 45 34.

(38) Alpe d'Huez, appart. 4/6 pers., ttes périodes. Tél. 04 78 35 52 15.

Megève Mont d'Arbois, appt tt cft, 5/6 pers. pd pistes, Tél. 06 07 49 12 17.

Loue F3, Paris 5° du 18/12 au 01/01 380 €/sem. Tél. 01 43 29 25 09.

Loue Paris 9° F3, ttes vac. scol., 400 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

Ile Maurice, mais. neuve, t.c. 3 cham., 200 m. plage, calme, 300 €/sem. mroumila@hotmail.com

Morzine, F2 5 pers., pd pistes. Tél. 06 13 83 07 83.

(74) Samoëns, app. 4/6 pers. Tél. 04 77 95 81 34.

Loue St Quay Portrieux, maison t. calme, 500 m plage, commerces. Tél. 02 96 28 41 50.

La Rosière loue studio, 4 p., b., conf., p. pist., pl. sud, tt per. Tél. 03 24 26 39 13.

Le Havre, coll. ach F3, balcon, vue dégagée, max. 180 000 € merci de tél. 06 75 63 43 44.

Megève, loue 2 p. meublées 4/5 p. Tél. 01 46 81 50 23.

Loue app. Les Saisies (73), 6 pers., duplex. Tél. 04 79 37 03 21.

Part. La Clusaz (74), loue appt 6 pers., terrasse, garage. Tél. 01 39 76 71 18.

Loc. sports d'hiver, centre Font Romeu Pyrénées accès pied télécab. 6 p. Tél. 0034 68 66 11 945.

Drôme provençale, ds village de Mirabel, ttes saisons, pts mas 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau jdin, tennis, pisc., randon., prox. ts comm, doc/dem. Tél. 04 75 27 13 26.

Paris 9, M° Cadet, loue studio, tt confort, calme. Tél. 03 25 03 26 54.

(23) Limousin, loue gîte F4, tt conf, c.c. fioul, garage, parc, 250 €/sem. h.s. Tél. 05 55 65 87 73.

Paris 3°, F1 300 €/sem. Tél. 06 23 79 63 23.

Paris 5° chambre 180 €/sem. 04 76 43 15 85.

(38) ski à 5 mn, des 7 Laux, appts 2/8 pers. ds anc. grange rénovée, hameau montagnard, très calme, vue superbe, alt. 900 m. confort, tv, l.v., 28 à 72m², 220 à 476 €/sem. Tél./rep. 04 76 71 05 55.

Andalousie (Espagne) appt. 4/6 pers., pisc., clim., petit village bord de mer, loc. mars à octobre prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Valmeinier (73), coll. loue appt 5/6 pers., pied pistes. Tél. 03 23 09 66 92.

Loue 2 meublé, équipé, r.d.c., cour, Paris 14°, 770 € c.c. Tél. 02 47 66 47 65.

Paris, studio, 2 p. meublés, équipés, tt conf, à partir de 285 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Cher. loc. Tours et prox. ou Poitiers, surf. mini 30m², loyer h.c., maxi 350 € pour fév.-mars. Tél. 06 67 20 07 26.

Portugal bord de mer, golf, loue maison particulière dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00. ericeirafd@hotmail.com

La Clusaz (74), clubhotel, 6-13 fév. stud. 4 pers. 480 €. Tél. 01 48 09 14 58.

Coll. ch. pr fils T2 à Paris 1°, 2°, 3°, 4°, 11° ou prox. Tél. 01 40 28 91 12 ou 06 09 59 31 28.

Coll. loue 2 pces 43m², Paris 19°, calme, refait neuf, prox. parc libre 760 € cc. Tél. 01 42 02 16 57.

(05) Risoul 1850 loue st sud 4p pied pistes sauf fév. zone B. Tél. 04 42 45 92 49.

Coll. loue meublé F3/4, Anglet, pays basque, 350 €/sem. sauf juil. et août. Tél. 05 59 32 23 39.

(06) Gaude, mer/mont., F1 4 per., conf., ttes vac. 260 €/s. Tél. 06 84 60 64 46.

Coll. loue maison Drôme, 7 pers., calme 300 €/sem. Tél. 04 94 87 78 10.

Ski Pra-Loup (04), près Barcelonnette, coll. loue duplex tt conf, t.v., 6 pers. vacances, hors-vacances, w.e., px selon saison. Tél. soir 04 94 24 33 46

Grenade (Esp.), app. ds jardin, 4 pers., idéal fam. Tél. 04 50 23 04 01.

Antibes, studio, deux minutes de la mer, 500 €/mois charges comprises. Tél. 04 93 65 71 88.

Paris Sud, F2 à louer 37 m², très bien meublé, 710 € cc. Tél. 06 98 05 09 60.

IMMOBILIER

Poitiers Blossac, col. muté, vend T2, 50m², récent parking 88 000 €. Tél. 01 53 19 09 59.

(22) 7 km Lannion, proche mer, vds sur jardin clos, 2000 m² arboré, maison entièrement rénovée 93, exc. isolation, 3 chbres, s. à m., salon, cuisine aménagée, 2 w.c./s. d.b., garage 2 voitures + caravane, prix 141 780 €. Tél. 02 96 47 18 58 / 06 67 94 48 27.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1° prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich, Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

LOISIRS

Cambodge Accueil famille 15 jrs/ 1 400 €. Tél. 02 37 41 61 24. cyclo-pousse@wanadoo.fr

Urgent Rech. couple ou célibataire, enseignant retraité pour surveiller un centre culturel Franco-Indien en Inde pour 4 mois. Tél. 01 42 22 92 21, nadine.leprince@free.fr


Publicité

VOUS NE FAITES PAS TOUJOURS DE DIFFÉRENCE ENTRE VOTRE VIE PRIVÉE ET VOTRE VIE D'ENSEIGNANT. NOUS NON PLUS.



CONTRAT RAQVAM

• Quand vous utilisez votre matériel personnel dans le cadre de votre activité d'enseignant, notre contrat Raqvam l'assure contre le vol ou les dommages éventuels.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

Publicité

ZIG-ZAG
RANDONNÉES

La bosse du voyage

Randonnées Sahara
Mauritanie - Sud algérien - Niger
Libye - Egypte - Mali - Maroc - Tunisie
Moyen orient - Himalaya - Asie - Amérique

01 42 85 13 93

119-209 : 54, rue de Bercy - 75012 Paris
WWW.ZIG-ZAG.FR - 09 69 81 13 93 - 09 69 81 13 93

RÉSERVATIONS SUR DEMANDE

Nom : _____
Adresse : _____